MEL.8°
102
(07)

* 1 3 2 0 5 4 3 *

Bél. 8° 102 7

Leon FAUCHER

Sir Robert Peel.

Bel 8° 102 7

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 320 543

SIR ROBERT PEEL.

CONTENU DE LA LIVRAISON DE NOVEMBRE.

Biographie. — Histoire contemporaine. — Économie politique. — Sir Robert Peel.

Voyages. — Missions protestantes dans l'Afrique méridionale, troisième et dernier article.

Beaux-Arts. — Artistes contemporains. — Sir David Wilkie.

Archéologie. — Géologie. — Voyages. — Moeurs. — Voyages dans l'Asie-Mineure.

Miscellanées. — I. Morgiana.

Chap. IV. — Commençant par un mariage et finissant par une déclaration.

V. — Nouvelles tribulations, nouveau dévouement.

— II. Le Saut du Colonel.

Statistique, Hygiène publique. — De l'accroissement de la population en Angleterre.

Revue asiatique.

1° Voyage d'un horticulteur en Chine.

2° Dernières nouvelles de l'Inde et de la Chine.

Nouvelles des Sciences, des Arts, du Commerce, de l'Industrie, etc.

Ouvrages sur l'Irlande. — O'Connell. — Un meeting. — T. Steele. — Colonies. — Ceylan. — Le colonel Davidson. — M. Violet. — Lord Brougham. — M. Prescott. — Contrefaçon américaine. — Les Essayistes. — Bibliographie théologique. — Mrs Gray. — L'Etrurie. — Romans. — Barres des fleuves, etc.

Chronique et Bulletin bibliographique.

EXTRAIT DE LA REVUE BRITTANNIQUE

(Novembre 1843).

SIR ROBERT PEEL[1].

Mel 8° 1027

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES POLITIQUES

Depuis les dernières années du dix-huitième siècle, l'Angleterre, de même que la France, a passé par trois périodes politiques d'une nature différente et presque opposée : elle a eu l'âge des hommes d'état, l'âge de l'éloquence et des grandes choses, dans lequel brillèrent, comme autant de constellations, Burke, Sheridan, Fox et Pitt. Vint ensuite l'âge des hommes de guerre, qui se résume en deux grands noms, Nelson et Wellington. L'âge présent est le règne des hommes d'affaires, dont la dynastie commence à M. Huskisson pour aboutir à son représentant le plus éminent, sir Robert Peel.

Sir Robert Peel débuta dans la carrière politique de la

(1) 1° *Sir Robert Peel and his era.* London, in-8°.
2° *The opinions of sir Robert Peel.* London, in-8°.
3° *Speeches of sir Robert Pell.* 1834-1835, in-8°.

même manière que l'homme qu'il semble s'être proposé pour modèle : il eut, comme William Pitt, l'avantage d'être élevé pour les affaires, d'y entrer de bonne heure, et sous les auspices d'un nom déjà connu. Mais Pitt dut le jour à un des hommes les plus illustres qui aient dirigé le gouvernement de la Grande-Bretagne ; la mémoire de lord Chatham aplanit à son fils l'accès du pouvoir. Sir Robert Peel n'hérita pas des mêmes traditions ni de la même autorité. Son père, manufacturier enrichi, membre de la chambre des communes, n'avait qu'une influence indirecte sur le gouvernement. Le premier sortait donc des entrailles de l'aristocratie ; tandis que le second, placé devant les patriciens de l'Angleterre dans une condition analogue à celle des chevaliers de la Rome antique, avait besoin pour s'élever plus haut, que l'aristocratie l'adoptât.

Cette adoption se fit avec empressement. Le patriciat anglais n'est pas, comme la noblesse allemande, une espèce de relique, un pur débris du passé. Il ne ferme pas ses rangs à quiconque compte moins de seize quartiers. Au lieu d'être exclusif et dédaigneux, il se fait accessible et appelle à lui tous les noms qui sont environnés de quelque lustre, tous les hommes qui peuvent utilement concourir à la grandeur du pays. De là, son incontestable supériorité sur les aristocraties de l'antiquité et du moyen âge. C'est une famille qui se renouvelle et se rajeunit par l'adoption ; c'est un arbre sur lequel viennent se greffer, à mesure que la séve qu'il contenait s'épuise, les plants les plus vigoureux que le sol national ait produits.

Comment les lords du coton, pour emprunter l'expression qui désigne, dans le langage du peuple, les parvenus de la finance et de l'industrie, se sont-ils assis auprès des lords de la terre? Cela vaut la peine d'être expliqué. L'histoire de la famille de sir Robert Peel est, sous ce rapport, l'histoire même du pays.

La famille Peel appartenait au Lancashire, à cette race d'hommes entreprenants et persévérants qui ont porté si haut la puissance de l'industrie. Son grand-père était connu

sous le nom de Persil Peele (*Parsley Peele*), surnom qui lui venait de l'idée qu'il avait eue de prendre la feuille du persil pour modèle dans ses premiers essais pour l'impression du calicot. Son père, Robert Peel, né à Blackburn en 1750, vécut longtemps dans l'obscurité, et fut un de ces habiles manufacturiers qui surent amasser une grande fortune, tout en contribuant aux progrès de la mécanique industrielle ainsi qu'aux développements du travail. Après avoir fondé à Bury un vaste établissement de toiles peintes, il se jeta dansla filature, qui, administrée avec intelligence, lui rapporta d'immenses profits.

Robert Peel, parvenu à l'opulence, devait naturellement rechercher les distinctions. Il entra au parlement, comme représentant du bourg de Tamworth, et compta parmi les adhérents du ministère Pitt, qui voulut reconnaître ses services en l'élevant à la dignité de baronnet. Dès ce moment, la famille sortit de l'humble sphère qui avait protégé ses commencements. Ayant acheté le manoir de Drayton, elle prit rang dans la compagnie très-peu nombreuse en Angleterre des grands propriétaires du sol.

Le vieux Peel a vécu assez pour voir se réaliser tous ses plans. Il est mort en 1830, alors que son fils avait déjà fait partie de plusieurs ministères, et jouissait d'une réputation égale à son talent. Le fondateur de cette famille paraît avoir été doué d'une remarquable sagacité. Sans posséder les qualités qui constituent le génie de l'invention dans les arts, et qui donnent l'initiative dans les affaires politiques, il avait ce tact, ce sens pratique qui fait juger, dans toutes les situations de la vie, le parti que l'on doit préférer. Voulant s'enrichir et enrichir ses enfants, il avait su choisir la spéculation qui se liait le plus étroitement aux destinées ascendantes de l'Angleterre. Plus tard, il devina tout aussi nettement l'avenir de son fils aîné; et voyant dans cet enfant l'héritier présomptif de Pitt, il ne songea plus qu'à le rendre digne de sa future grandeur.

Le jeune Peel fut envoyé au collége de Harrow, pépinière

de célébrités aristocratiques, où il rencontra lord Byron, qui était du même âge que lui, et qui a porté sur son condisciple un jugement épigrammatique dans la forme, impartial au fond. « Peel, l'orateur et l'homme d'état, écrit le chantre de *Childe-Harold*, était mon camarade de classe. Nous vivions en bons termes; mais son frère était mon intime ami. On a toujours fondé de grandes espérances sur Peel, parmi nous autres, écoliers et maîtres; et ces espérances, il ne les a pas trompées. Comme humaniste (*scholar*), il m'était infiniment supérieur; dans la déclamation et dans l'action oratoire, j'étais au moins son égal. Comme écolier, hors de l'école, j'étais toujours fourré dans les complots, et il les évitait; à l'heure des classes, il savait toujours ses leçons, et moi rarement; mais quand il m'arrivait de les savoir, je les savais presque aussi bien que lui. Sous le rapport des connaissances générales, de l'histoire, etc., je lui étais supérieur ainsi qu'à plusieurs jeunes gens de mon rang. »

On pourrait dire encore aujourd'hui de l'homme d'état ce que Byron disait de l'écolier; car ce n'est ni par l'élévation de la pensée ni par l'étendue des vues que sir Robert Peel s'est placé au premier rang de ses contemporains.

Les études commencées au collége de Harrow furent continuées à Oxford. Le condisciple de Byron s'y distingua particulièrement dans les sciences mathématiques; et les souvenirs qu'il y avait laissés contribuèrent sans doute plus tard, autant que ses opinions politiques, à le faire choisir pour représenter dans la chambre des communes cette vénérable et intolérante université. Mais sir Robert Peel entra d'abord au parlement sous d'autres auspices. Aussitôt qu'il eut atteint l'âge de rigueur, l'âge auquel Pitt était devenu membre des communes d'abord et ensuite ministre, en 1809, son père le fit élire par le bourg de Cashel.

Le début de sir Robert Peel jeta de l'éclat. Les circonstances étaient singulièrement favorables pour une capacité résolue et qui voulait s'essayer. Pitt n'était plus. L'administration du duc de Portland, dans laquelle deux ambitions,

comme celles de Canning et de Castlereagh, se trouvaient à l'étroit et qui portait la responsabilité du désastre de Walcheren, venait de se dissoudre. Un nouveau cabinet se formait, présidé par M. Perceval, mais dirigé en réalité par lord Liverpool, qui s'appuyait à son tour sur l'habileté naissante de lord Palmerston.

Le nouveau ministère avait besoin d'être soutenu, dans la chambre des communes, par tous les hommes qui annonçaient quelque intelligence ou qui avaient quelque crédit. A ce titre, sir Robert Peel, à peine âgé de vingt-deux ans, reçut la flatteuse mission de seconder l'adresse, et fit ainsi solennellement son entrée dans la vie publique. On remarquera que les deux rivaux qui devaient plus tard se combattre avec une alternative très-variée de succès et de revers, lord Palmerston et sir Robert Peel commencèrent leur carrière politique non-seulement comme membres du même parti, mais comme servant, l'un en qualité de ministre, l'autre en qualité de meneur parlementaire, les intérêts de la même administration.

Pour reconnaître les services de M. Peel, le ministère le nomma, la même année, sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur. En dépit de cette promotion, le jeune orateur eut quelque peine à faire accepter par la chambre la supériorité que le gouvernement semblait proclamer en lui. On ne le considéra pendant assez longtemps que comme une éminente médiocrité. Sa manière trop laborieuse manquait de soudaineté et d'inspiration ; cette éloquence, comparée à celle de Canning, qui était l'arbitre de l'art, avait des ailes de plomb. Joignez à cela que M. Peel n'avait pas alors, pour saisir l'attention, la ressource d'un nom illustre ni celle d'une haute position. Pitt avait trouvé sa place faite ; M. Peel avait à s'en faire une : il lui a fallu trente années de persévérance et quinze années de ministère pour y parvenir.

En 1812, lord Liverpool étant devenu premier ministre, appela M. Peel au poste de secrétaire d'état, en lui confiant l'administration de l'Irlande. Il reste peu de traces des tra-

vaux auxquels ces fonctions difficiles durent le condamner. Ses opinions ne commencèrent à compter dans le pays que le jour où M. Peel, après six ans d'exercice, crut devoir renoncer aux devoirs qu'il remplissait.

L'année 1819 est une époque mémorable dans la carrière de cet homme d'état. Jusque-là, le caractère de son esprit n'avait pas paru se dessiner. M. Peel ne s'était voué spécialement ni à l'étude de la loi, ni à cette connaissance des précédents politiques et à cette observation des personnes qui élèvent l'administration à l'état de science. Mais le débat que souleva la révision du système monétaire, vint révéler en lui les qualités d'un économiste consommé, qualités précieuses dans un temps où les difficultés financières sont les plus graves qui puissent arrêter un gouvernement.

On sait que l'or est la base de toutes les transactions, l'étalon de la valeur en Angleterre. A partir de la fin du dix-septième siècle, l'or a joué, dans ce pays, le rôle que l'argent joue sur le continent européen. Les billets de banque, qui sont la monnaie courante, étant convertibles en or à la volonté du porteur, ont obtenu, dans la circulation, une valeur égale à celle de l'or. Cet état de choses, qui avait résisté à bien des épreuves et notamment à la guerre d'Amérique, se trouva insuffisant pour les efforts que la guerre entreprise contre la France devait exiger. En 1797, le crédit de l'Angleterre, ébranlé par les victoires de Bonaparte, s'affaissa tout à coup. Les caisses de la Banque étaient à peu près vides, et les besoins du trésor devenaient chaque jour plus impérieux. Il fallut aller au-devant de la banqueroute. Par un ordre du conseil, daté du 27 février, Pitt dispensa la banque de rembourser ses billets en espèces, jusqu'à ce que le parlement en eût ordonné.

Le parlement confirma cette mesure de désespoir, tout en décrétant que les billets seraient payables en espèces, six mois après la conclusion définitive d'un traité de paix. Dans une circonstance aussi critique, le peuple anglais fit preuve d'une grande fermeté. Les marchands de Londres se réuni-

rent, et déclarèrent que, pleins de confiance dans la solvabilité de la banque, ils prendraient ses billets pour leur valeur nominale. Le public, alarmé un instant, vint en aide, par son sang-froid, à l'audace du gouvernement. La vigueur des mœurs nationales sauva l'Angleterre d'un désastre, et ne permit pas que son papier-monnaie tombât dans le même discrédit que les assignats.

La banqueroute ayant été éludée par cette suspension de payement, le gouvernement anglais se vit bientôt en état de déployer d'immenses ressources. Le papier de la banque défraya la circulation intérieure, et l'on put disposer des espèces métalliques pour les opérations militaires sur le continent. Trois ou quatre cent millions de francs en or ou en argent sortirent ainsi du pays. En même temps l'industrie britannique reçut une vive impulsion ; et les armées de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie obtinrent les subsides qui devaient les réunir contre le peuple français.

Cependant le papier-monnaie ne put pas se maintenir longtemps au même niveau. Soit que le prix de l'or eût haussé, comme le veut M. Tooke, soit que la valeur réelle des billets fût tombée au-dessous de leur valeur nominale, il se trouva, au bout de quelques années, entre l'or et le papier-monnaie de l'Angleterre, une différence d'environ vingt pour cent. On offrait pour une guinée, valeur nominale de vingt-et-un shellings, jusqu'à vingt-sept shellings en papier. Dans le même temps, la circulation des billets de banque de toute origine s'était élevée de quinze millions sterling à vingt-cinq.

Lord Liverpool fut le premier qui, dans son admirable ouvrage sur les monnaies, signala le danger de cette situation. Un peu plus tard, le célèbre Ricardo publia un pamphlet qui fit une grande sensation, et dans lequel il démontrait la dépréciation des billets de banque, en comparant leur valeur à celle qu'obtenaient dans le commerce l'or et l'argent. L'attention publique étant éveillée sur ce sujet, et la banque elle-même ayant pris l'alarme, le parlement ordonna une enquête en 1810.

Le comité (*bullion committe*) avait pour président Francis Horner, un homme d'état dont la carrière a été trop courte et que ses talents appelaient à une haute destinée. A la suite d'un rapport où sont établis les vrais principes de la matière, M. Horner proposa, le 8 mai 1811, à la chambre des communes, de voter une série de résolutions par lesquelles ces principes se trouvaient consacrés. La première se bornait à déclarer que, durant la suspension des payements en espèces, les directeurs de la banque devaient régler l'émission de leurs billets selon l'état du change avec les pays étrangers et selon le prix des métaux précieux. La seconde affirmait qu'il n'y avait de garantie suffisante et certaine contre l'inondation du papier-monnaie, qu'il n'y avait d'autre moyen de maintenir la valeur de la monnaie circulante, que de rendre toute espèce de billets légalement convertibles en espèces, sur la demande du porteur. Enfin, la seizième et dernière résolution portait que « afin de restituer graduellement cette garantie au peuple anglais, et afin de limiter l'émission du papier de banque, il était à propos de modifier la loi qui autorisait la banque à suspendre ses payements en espèces, en décidant que la durée de cette suspension expirerait dans deux ans. »

Ces propositions obtinrent l'assentiment de tous les hommes éclairés ; et si le gouvernement avait eu l'intention sincère de faire cesser le désordre des relations commerciales, du crédit, ainsi que de la circulation, il s'y serait rallié sans hésiter. Mais on était alors au plus fort de la lutte contre la France ; et le ministère, ayant de grands besoins d'argent, n'entendait pas renoncer à la faculté illimitée de battre monnaie avec du papier. La banque de son côté trouvait un grand avantage à étendre ses émissions ; car elle pouvait ainsi donner à ses actionnaires des dividendes de 10 p. °/₀. Les nécessités présentes firent donc taire les considérations de la prudence ; le gouvernement combattit les conclusions du comité.

Il ne s'en tint pas là. Le chancelier de l'échiquier, M. Vansittart, proposa une série de contre-résolutions, dont la principale était ainsi conçue : « Le comité pense que les billets

de la banque ont été jusqu'ici, et sont encore considérés par le public, comme l'équivalent de la monnaie légale du royaume, et qu'on les accepte généralement comme tels dans toutes les transactions auxquelles la monnaie métallique est légalement applicable. » Mais la hardiesse d'une pareille proposition devait être dépassée par celle du commentaire. « Je demande à la chambre, dit M. Vansittart, de *s'engager à croire* que les billets de banque ont encore comme autrefois la valeur de l'or, dans les transactions intérieures du pays, les seules auxquelles on puisse les appliquer. » Voilà une rude promesse, et telle que des ministres en exigent rarement de ceux qui les appuient. On voit des gouvernements qui demandent à leurs adhérents d'agir ou de voter contre leur conscience ; mais ceux-là même ne vont pas jusqu'à prétendre forcer ce sanctuaire intérieur de l'opinion ; ils n'exigent pas un acte de foi, un acte d'obéissance leur suffit. En face de cette tentative ridicule pour élever jusqu'à la hauteur d'une religion le système du papier-monnaie, Canning protesta comme Galilée devant l'inquisition : « Vous pouvez, s'écria-t-il, prendre l'engagement de croire que les billets de banque ont la valeur de l'or ; mais allez seulement dans la Cité, et vous y verrez des guinées usées, qui n'ont plus le poids, se vendre encore 22 shellings ! »

Les deux Peel, le père et le fils, se rangèrent parmi les membres de la majorité, qui vota comme voulait le ministère. Le vieux sir Robert Peel tint cette conduite par respect pour la mémoire de Pitt, et par une ferme conviction de son infaillibilité. Quant à M. Peel, il dut céder à l'ascendant paternel, et peut-être aussi à quelque devoir de parti. L'expérience n'avait pas, d'ailleurs, assez mûri ses opinions pour qu'il fût en état d'adopter une pensée irrévocable sur ce point. L'occasion devait se présenter bientôt pour le jeune économiste de revenir sur un acte aussi peu réfléchi.

Aux termes de la loi rendue en 1797, la banque d'Angleterre était tenue de reprendre ses payements en espèces, six mois après la conclusion de la paix. En 1814, la banque allé-

gua qu'elle n'avait pas eu le temps de se préparer à un changement de système; et, comme le gouvernement avait encore besoin de son assistance, il prolongea jusqu'en 1816 le délai légal. En 1817, la banque commença à rembourser ses billets; mais les demandes de remboursement se multiplièrent à un tel point que les directeurs, tremblant pour l'existence de l'institution, demandèrent et obtinrent un nouveau répit.

Cependant le provisoire ne pouvait pas se perpétuer. La paix ayant mis encore une fois l'Angleterre en contact avec les nations commerçantes, ce peuple ne pouvait pas se séparer du reste du monde en gardant le papier pour unique agent de la circulation, lorsque les états civilisés de l'Europe et de l'Amérique prenaient l'or ou l'argent pour moyen d'échange et pour base de la valeur. En 1819, le parlement nomma un comité pour examiner cette délicate question. M. Peel, qui venait de résigner ses fonctions dans le cabinet, mais qui continuait son appui au ministère, en fit partie et fut désigné par ses collègues pour en diriger les débats. Après de longues et consciencieuses recherches, le comité proposa à la chambre des communes une résolution qui prescrivait la reprise graduelle des payements en espèces, et qui démonétisait tous les billets au-dessous de 5 £. Cette loi, sanctionnée par les deux chambres du parlement, fut appelée la loi Peel.

Le jour oò M. Peel devait présenter le *bill*, et avant qu'il eût pris la parole, le vieux sir Robert Peel se leva pour déposer sur la table une pétition des marchands de Londres, dirigée contre la mesure dont son fils était l'auteur. « Lorsque mon fils n'était encore qu'un enfant, dit-il avec une émotion visible, je fis remarquer à quelques amis que l'homme qui avait rempli ses devoirs envers le pays, comme M. Pitt l'avait fait, était celui qu'il fallait le plus admirer et qu'il fallait se proposer d'imiter; et je pensais en ce moment que s'il m'était donné de vivre, à moi ainsi qu'à mon fils, je le présenterais un jour à son pays pour marcher dans les mêmes voies. On comprendra que j'aie formé ce vœu. Je me bornerai maintenant à dire que, si mon fils dévie aujourd'hui de cette ligne que je

crois la meilleure, sa tête et son cœur ne sont pas moins ce qu'ils doivent être, et le ramèneront bientôt dans le droit chemin. »

M. Peel, se trouvant ainsi en opposition avec son père, fit allusion à ce pénible incident, en terminant le discours remarquable qui servait d'introduction au bill. « Parmi les difficultés que je rencontre dans cette discussion, il en est une que je déplore surtout; je veux parler de la nécessité où je me trouve, de combattre une autorité à laquelle j'ai toujours déféré depuis ma jeunesse, et pour laquelle je continuerai toujours de professer un profond respect. Mon excuse aujourd'hui est dans le devoir public qui pèse sur moi, et que je ne puis pas décliner, quels que soient mes sentiments personnels. » M. Peel reconnut, avec la même noblesse, le changement qui s'était opéré dans ses convictions. « Je suis prêt à avouer, sans honte comme sans remords, que j'étais entré dans le comité avec des opinions très-différentes de celles que je professe à cette heure : j'envisageais la question tout autrement lorsque je votai en 1811 contre les résolutions proposées par M. F. Horner. Mais m'étant appliqué à cette enquête, avec la détermination de ne me laisser influencer par aucun préjugé et d'effacer de ma mémoire le vote que j'avais émis plusieurs années auparavant, j'ai voulu y apporter une attention sans partage et adopter toutes les conclusions que me suggéreraient l'étude des faits ainsi que la réflexion. Aussi, bien que je dusse probablement voter aujourd'hui encore contre la proposition de M. Horner, si elle se représentait devant la chambre, j'adopte, avec très-peu de modifications, les principes posés par cet homme d'état qu'on ne saurait trop regretter. Je crois que ces principes contiennent la véritable définition d'un bon système monétaire, et je rends hommage sans rougir à la sagacité vraiment supérieure de ses vues. »

Le bill fut adopté par une immense majorité, et il est devenu la base du système monétaire dans le royaume uni. La banque n'attendit pas au reste, pour s'exécuter, l'expiration des délais de rigueur; elle recommença les payements en espèces

le 1er mai 1821. Depuis cette époque, et à travers les crises diverses par lesquelles le crédit public a passé, il a pu être question de modifier les pouvoirs dont la banque est investie: mais aucun parti politique, aucun homme sensé n'a songé à s'écarter du principe posé dans la loi de 1819, et qui, en rendant les billets échangeables contre de l'or, donne au papier de banque la valeur de ce métal.

Sans doute la reprise des payements en espèces fit révolution en Angleterre. Bien des gens furent enrichis par cette mesure, et beaucoup d'autres ruinés. La valeur des billets augmentant en un jour de 15 à 20 p. °/₀, les débiteurs virent s'aggraver leurs obligations, tandis que les créanciers recevaient une véritable prime au-dessus de ce qui leur était dû. Le prix des salaires et le taux des fermages, sans être nominalement accru, subirent un accroissement très-réel. En même temps, à la suite d'une année abondante, les produits de l'agriculture furent avilis sur le marché. Il en résulta des perturbations qui étaient peut-être inévitables; la loi Peel cessa bientôt d'être populaire, et peu s'en fallut que l'on ne couvrît de malédictions le nom de son auteur. M. Peel fit tête à l'orage, avec la fermeté d'un esprit convaincu, et qui voit au delà du moment présent. En 1835, M. Cayley ayant proposé de substituer l'argent à l'or dans le système monétaire, le débat qui s'éleva sur les conséquences de la loi de 1819 amena M. Peel à s'expliquer sur ce point.

« Que le bill de 1819 ait ajouté à la détresse du pays, c'est ce que je ne prétends point contester. Mais on ne pouvait pas échapper aux fâcheuses conséquences d'un système dans lequel le papier n'était pas échangeable contre de l'or, système continué pendant vingt ans, sans infliger à l'Angleterre quelque embarras. La question était de savoir s'il valait mieux se résigner au mal temporaire et à l'injustice accidentelle que devait produire d'abord le retour à un meilleur système de circulation, ou continuer et persévérer dans des voies qui nous menaient infailliblement à notre ruïne. Il n'est pas juste d'attribuer à l'acte de 1819 la réduction totale des prix qui

s'est fait sentir dans l'agriculture et dans presque tous les produits. Cette réduction a concouru certainement, avec la reprise des payements en espèces, à aggraver la situation des agriculteurs ; mais elle aurait eu lieu alors même qu'on n'aurait apporté aucun changement à notre système monétaire. »

En 1833, Cobbet, qui avait été le plus ardent adversaire du papier-monnaie, par une contradiction très-peu excusable, se joignit à quelques manufacturiers pour demander, dans une motion formelle, que M. Peel fût rayé de la liste des membres du conseil privé, à cause de la part qu'il avait prise à la loi de 1819. Le bon sens de la chambre fit justice de cette saillie anarchique, et la motion elle-même fut rayée du journal des Communes, sur la proposition de lord Althorp.

Si l'on considère avec impartialité les incidents de la crise financière qui s'ouvrit en 1797 pour ne finir que bien après la paix, on est conduit à envelopper dans la même approbation la conduite de M. Pitt et celle de M. Peel. Certes le premier, en autorisant la banque à suspendre ses payements, viola les principes de l'économie politique, et mit en péril, pour sauver l'état, les forces vives et permanentes du pays. Mais la lutte de l'Angleterre contre la révolution française étant donnée, il n'y avait pas d'autre parti à prendre ; il fallait faire arme de tout, sauf à demander plus tard aux maîtres de la science un bill d'indemnité. Sans la suspension des payements en espèces, l'Angleterre tombait dans l'abîme béant de la banqueroute; et l'Angleterre, privée de ses moyens d'action, du levier avec lequel elle soulevait le monde contre nous, n'était plus qu'un navire désemparé. Napoléon l'eût effacée de la carte des nations presque sans effort, par un de ces décrets qu'il datait de Milan ou de Berlin. L'acte de 1797 a été pour la Grande-Bretagne ce que la conscription a été pour la France : l'une a combattu avec des billets de banque, et l'autre avec des hommes. C'est l'argent en définitive qui a vaincu.

Mais en 1819, les circonstances extraordinaires ayant cessé, et les bras qui s'employaient à la guerre étant rendus à l'industrie, il fallait rentrer dans les voies régulières du crédit ;

il fallait acquitter la lettre de change que l'acte de 1797 avait tirée sur l'époque de la paix. C'est là ce que M. Peel comprit avec une rare promptitude de coup d'œil, et le vieil homme en lui fit, presque sans transition, place au nouveau. M. Peel a eu la gloire de restaurer le crédit en Angleterre. Il ne lui manque plus aujourd'hui que de mettre à profit les enseignements de la crise américaine, pour donner à ces bases de l'édifice financier plus de largeur et plus de solidité.

Nous touchons maintenant à cette période de la vie politique de M. Peel qui honore le plus son caractère et qui fait le mieux connaître les tendances qu'il représente au pouvoir ; je veux parler de l'émancipation des catholiques, acte décisif, surtout pour un ministère tory, et qui demandait peut-être plus de hardiesse dans le gouvernement que le bill même de réforme, étant beaucoup moins sollicité par l'opinion. L'émancipation n'a jamais été une question populaire dans la Grande-Bretagne ; sur ce point difficile, et qui réveillait tant de passions, presque tous les hommes d'état se sont placés en avant du pays. Sans rappeler les immortelles tentatives de Fox, de Burke, de Grattan, de Canning, M. Pitt lui-même avait fait des réserves en faveur des catholiques, en acceptant le ministère ; et l'on sait qu'en 1801 il donna sa démission parce que Georges III ne lui permettait pas de remplir l'engagement qu'il avait pris envers l'Irlande en réunissant les deux parlements.

L'intolérance est le droit commun en Angleterre, et la tolérance l'exception. La religion ayant conservé un grand empire dans ce pays, les esprits n'y ont pas cette impartialité philosophique qui distingue partout ailleurs les peuples civilisés. Les mœurs ont retenu quelque chose de la disposition farouche et exclusive qui animait les compagnons de Cromwell. Au milieu d'un siècle qui n'a rien assurément de puritain, et au sein des splendeurs aristocratiques, l'Angleterre est encore jalouse de ses croyances comme on l'était en Europe il y a trois cents ans. Ces croyances étant incorporées avec l'état, et le roi assisté du parlement (1) étant investi du pouvoir

(1) *King in parliament.*

de décider les questions religieuses, il s'ensuit que la liberté de conscience n'y rencontre pas comme dans d'autres pays l'appui de la raison d'état. « La constitution, disait lord Redesdale en 1811, est essentiellement protestante ; elle n'admet ni un souverain catholique, ni à plus forte raison un ministre catholique. »

Cette résistance de l'opinion publique fut le seul motif qui détermina M. Peel à repousser pendant quinze ans les réclamations de l'Irlande. Sorti des entrailles de la bourgeoisie, il ne peut pas en effet se considérer comme le représentant des priviléges que la conquête a fait naître et que l'aristocratie défend comme sa légitime propriété. C'est un esprit sans préjugés et qui commande à ses passions, un esprit politique dans toute la force du mot; quand il cède aux préjugés du pays ou d'un parti, ce n'est pas par entraînement, ce ne peut être que par calcul. M. Peel n'a jamais opposé aux réclamations des catholiques irlandais que la raison d'inopportunité; dès 1812, et en les combattant pour la première fois, il prononçait ces mémorables paroles, qui semblent contenir, par une prévoyance peu commune, les concessions de 1829 : « Je ne prends aucun engagement au sujet de la question catholique ; je repousse simplement une motion que les circonstances présentes ne justifient point. »

La même année, un ministre, lord Castlereagh, ayant admis la possibilité d'émanciper les catholiques, pourvu que l'émancipation fût accompagnée de suffisantes garanties, la chambre des communes décida, sur la motion de M. Canning, et à la majorité de 235 voix contre 106, qu'elle prendrait en considération les griefs des catholiques, dans la session suivante, en vue d'un arrangement conciliatoire et définitif. On remarque le nom de lord Palmerston dans la majorité, et parmi les membres de la minorité celui de M. Peel.

Peu après, le premier ministre, M. Perceval, ayant péri sous les coups d'un assassin, et le marquis de Wellesley ayant fait de vains efforts pour former une administration disposée à rendre justice aux catholiques, lord Liverpool devint le

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

chef d'un ministère qui se proposait de résister provisoirement à leurs réclamations. On sait que M. Peel occupa dans ce cabinet le poste de secrétaire d'état pour l'Irlande, situation qui devait le mettre en contact avec une population irritée et le rendre l'objet de beaucoup de ressentiments. Des clubs protestants s'étaient formés dans plusieurs villes sous la dénomination d'orangistes ou de partisans de la maison d'Orange, pour lutter contre l'agitation catholique. M. Peel ayant fait leur éloge, le parti irlandais usa de représailles et le surnomma *Orange-Peel*. Les troubles de l'Irlande ayant exigé quelques mesures de police, les constables furent flétris de l'épithète de « sanguinaires agents de Peel » (*bloody Peelers*). Enfin la suppression du comité catholique amena une sorte de collision personnelle, et, peu s'en fallut même, un duel entre O'Connell et le secrétaire d'état. De là date, entre ces deux personnages, une inimitié qui aggrave aujourd'hui, pour le cabinet britannique, les difficultés de la situation.

En janvier 1822, M. Peel, retiré des affaires depuis trois ans, rentra au ministère en qualité de secrétaire d'état de l'intérieur. Son administration fut marquée par des réformes importantes dans la législation criminelle, législation barbare, et qui prononçait la peine de mort dans trois cents cas différents. Ce fut alors aussi que commença, par les soins de l'illustre Huskisson, la réforme des tarifs commerciaux, que M. Peel devait avoir le mérite de poursuivre et presque de compléter vingt ans plus tard. En 1827, la retraite obligée de lord Liverpool disloqua le ministère dont M. Peel faisait partie. M. Canning ayant été appelé à diriger le cabinet, M. Peel crut devoir résigner ses fonctions, et il en expliqua ainsi les motifs :

« Depuis dix-huit ans j'ai constamment opposé une résistance décidée, quoique modérée et constitutionnelle, à toute motion qui tendait à augmenter les priviléges accordés aux catholiques. Cette opposition prend sa source dans un principe. Je pense que la conservation des barrières qui excluent

les catholiques du pouvoir est nécessaire au maintien de la constitution et de l'Eglise établie. Ma conduite reposant sur de pareils motifs, je laisse à juger à mes concitoyens si je pouvais m'associer à une combinaison qui avait pour objet d'accomplir une mesure que j'avais repoussée avec tant de persévérance. Ne voyant pas de raisons de le faire, j'ai résolu de me retirer, dans le cas où mon honorable ami, M. Canning, serait placé à la tête de la trésorerie. Ce n'est pas seulement parce que je diffère d'opinion avec lui sur cette question importante ; c'est parce que le changement politique qui s'opère dans l'administration , va transporter toute l'influence et tout le pouvoir qui appartiennent à un premier ministre dans les mains d'un homme qui s'en servira pour l'accomplissement des vues que j'ai toujours combattues. »

On peut supposer, sans calomnier M. Peel, que, voyant arriver l'époque où l'émancipation des catholiques deviendrait inévitable, il s'arrangeait pour laisser à un autre qu'à lui le soin d'affronter les périls d'une réforme aussi vivement contestée ; mais les événements firent retomber sur sa tête la responsabilité qu'il voulait décliner. Canning étant mort après une courte et brillante administration, le duc de Wellington se vit appelé à former le ministère. Telle était dès lors l'autorité de M. Peel, que l'homme qui était tout-puissant en Angleterre, celui de qui l'on disait le Duc comme on dit le Roi, ne crut pas pouvoir accepter la mission de rassembler les éléments d'un cabinet avant d'en avoir conféré avec lui. M. Peel déclara que, dans son opinion, l'état du pays ne comportait pas un gouvernement fondé sur des principes exclusifs, et qu'il lui paraisssait particulièrement impossible de prendre, au sujet des catholiques, une résolution indépendante des circonstances, de se proposer leur exclusion indéfinie, ou de faire à la majorité une condition absolue de leur émancipation. Ce fut sur cette base flottante et de juste-milieu que se forma un ministère qui devait faire, presque malgré lui, de si grandes choses.

L'élévation de M. Canning au pouvoir avait donné aux ca-

tholiques des espérances dont sa fin prématurée vint interrompre le cours. La formation du ministère Peel-Wellington, en excitant leurs alarmes, éveilla aussi toute leur énergie. L'association catholique, cet instrument puissant dans les mains d'un tribun comme O'Connell, se mit à l'œuvre; la *rente catholique* reçut les contributions des paysans irlandais ; des hommes, qui n'avaient su jusque-là protester contre l'oppression que par des révoltes partielles et locales, s'enrôlèrent tous à la fois dans une immense organisation. Les orangistes, de leur côté, répondirent à ces mouvements par une activité pareille. Leurs loges et leurs clubs avaient levé une *rente protestante*, dont le produit était destiné, disait-on, à acheter des armes et des munitions. Mais l'avantage de la discipline avait dès lors cessé d'appartenir exclusivement aux orangistes; et les catholiques, s'assemblant par milliers, faisaient des processions militaires à travers la contrée.

Pendant que les préparatifs d'un conflit se faisaient de part et d'autre, M. Sheil cherchait à ouvrir les yeux au gouvernement sur l'imminence du danger. « N'existe-t-il pas, s'écriait le vicaire d'O'Connell, une formidable organisation qui s'étend sur l'île entière? Tous les liens qui unissent les hommes entre eux n'ont-ils pas été brisés? La propriété n'a-t-elle pas perdu son influence? Le rang n'est-il pas dépouillé de son prestige? Ne voit-on pas s'élever un gouvernement intérieur qui supplante graduellement les autorités légitimes, et qui marche à une complète domination? Une immense population ainsi unie, affiliée, enrégimentée et soumise aux règles de la plus étroite subordination, est un fait qui doit appeler les réflexions les plus sérieuses. La situation des protestants n'est pas moins digne d'attention. C'est en vain que nous cherchons à nous le dissimuler, les protestants s'éloignent chaque jour davantage de nous à mesure que notre pouvoir s'étend. Les grands propriétaires et tous les hommes qui tiennent à la sécurité de l'état, font des vœux pour un règlement de la question; néanmoins leur orgueil est blessé, et ils nous voient, avec une sorte de dégoût, pré-

tendre, comme nous en avons le droit, à l'égalité. Pendant ce temps-là, le gouvernement regarde faire, les ministres se croisent les bras, comme s'ils étaient des observateurs indifférents au résultat, et comme si une lutte aussi terrible n'était qu'un spectacle donné à leur bénéfice; ils y assistent comme si les deux gladiateurs ne croisaient l'épée que pour les amuser. »

Ces reproches étaient plus sanglants que fondés. Le ministère ne se proposait pas de rester toujours passif; il attendait, pour céder au vœu de l'Irlande, que les événements eussent rendu toute résistance impossible. L'Angleterre ne lui aurait pas pardonné de mettre bas les armes, avant que la brèche eût été faite et les remparts démantelés. Il fallait du moins sauver l'honneur du drapeau. Cette extrémité, qui devait lui servir d'excuse, ne tarda pas à se présenter. Au mois de mai 1828, sur la motion de sir F. Burdett, la chambre des communes, à la majorité de six voix, exprima le vœu que les catholiques irlandais fussent relevés des incapacités légales qui pesaient sur eux. En même temps l'association catholique frappait un coup hardi. M. Vesey Fitz-Gerald, en acceptant dans le nouveau cabinet les fonctions de président du bureau du commerce, s'était exposé aux chances d'une réélection. Les précédents de toute sa vie le recommandaient au choix des électeurs de Clare; car il avait constamment soutenu, de ses votes et de son influence, la cause de l'émancipation. Cependant l'association catholique résolut de combattre son élection, et lui opposa O'Connell. M. Fitz-Gerald eut beau protester de ses bonnes intentions, les prêtres catholiques et les tenanciers à 40 shellings placèrent le nom de M. O'Connell en tête du poll. La session était trop avancée pour que O'Connell pût se rendre à Londres et tenter d'occuper son siége dans la chambre des communes sans prêter les serments requis. Mais en attendant cette épreuve, l'association catholique arrêta un plan qui consistait à tenir la question incessamment pendante, en ne nommant que des catholiques romains dans les élections qui suivraient.

Arrivée à ce point, la crise prenait le caractère d'une lutte entre l'Irlande et le parlement anglais. La guerre civile pouvait en sortir. Le ministère jugea que le temps des concessions était venu. Le premier symptôme de changement qui s'opérait dans les dispositions du cabinet fut un discours prononcé à Londonderry, le 12 août 1828, par le beau-frère de M. Peel, M. Dawson, qui se déclara ouvertement favorable à l'émancipation. Vers la fin de la même année, répondant confidentiellement à une lettre de l'archevêque de Dublin, le duc de Wellington avait trahi les préoccupations qui l'agitaient. Enfin, M. Peel lui-même, qui avait figuré au mois de mai 1828 dans les banquets protestants du Lancashire, comme le champion, silencieux il est vrai, de l'église protestante, écrivit le 4 février, la veille du jour fixé pour l'ouverture de la session, au vice-chancelier de l'Université d'Oxford, pour annoncer qu'ayant modifié son opinion au sujet des réclamations des catholiques, il croyait devoir se soumettre à l'épreuve d'une réélection. L'Université, indignée autant que surprise, refusa ses suffrages au ministre dirigeant; et sir Harry Inglis l'emporta sur lui.

Voici un exemple éclatant du zèle que professent en Angleterre tous les partis et tous les chefs de parti pour la conservation des mœurs publiques. On y voit rarement de ces apostasies cyniques qui traitent l'opinion comme un conquérant sa conquête, et qui, ne daignant pas compter avec ses légitimes exigences, se retranchent impudemment derrière leur bon plaisir. Les hommes politiques, une fois entrés dans un parti, se croient tenus de lui être fidèles ; et lorsqu'il arrive à leurs convictions de se modifier, à la clarté de l'expérience, ils considèrent comme leur premier devoir d'en avertir ceux qui avaient mis quelque confiance en eux; ils font consister leur honneur à se montrer tels qu'ils sont et à ne tromper personne; en sorte que, si l'on peut reprendre des inconséquences dans leur conduite, on n'a pas le droit de mettre en question leur bonne foi.

M. Peel, répudié par les électeurs d'Oxford, se vit adopté par

les électeurs de Westbury. Dans l'intervalle d'une élection à une autre, n'ayant pas l'entrée du parlement, il y fut en butte à de violentes censures, et ses intentions même ne furent pas épargnées. Un des membres de l'opposition, aujourd'hui son collègue, sir J. Graham, s'honora dans cette circonstance en prenant la défense du ministre absent. « Je n'ai point de relation personnelle avec M. Peel. Depuis que je suis entré dans la vie publique, je lui ai presque constamment été opposé. Je le tiens cependant pour un homme droit et consciencieux. Quand je considère les grands sacrifices qu'il vient de faire, les relations dont il s'est séparé, les liens politiques qu'il a rompus, les dangers qu'il eût attirés sur le pays par une conduite différente, les difficultés qu'il aurait aggravées en persévérant dans son premier système, la guerre civile qu'il a évitée en y renonçant, et le service important qu'il a rendu à l'état en avouant noblement que ses opinions étaient changées; quand je considère tout cela, je ne puis m'empêcher de penser que le très-honorable *gentleman* a droit aux plus grands éloges ainsi qu'à l'appui cordial de tous les amis des catholiques. »

M. Peel avait fait plus que de renoncer à l'approbation de son parti, et à la représentation d'Oxford : ayant trouvé le roi inébranlable dans le refus d'autoriser l'émancipation, il avait donné sa démission de concert avec le duc de Wellington et avec lord Lyndhurst. Georges IV ne céda qu'au dernier moment. La mesure fut proposée à la chambre des communes le 5 mars 1829. Le discours de M. Peel dura quatre heures ; il fut digne des circonstances, et justifia la réputation d'homme d'état que s'était acquise l'orateur. Les applaudissements de l'assemblée couvrirent fréquemment sa voix, et la foule qui assiégeait les avenues de la chambre y répondit avec transport.

M. Peel excelle particulièrement dans les exposés parlementaires. D'autres peuvent lutter dans la discussion avec plus de vigueur ; il n'a pas ces facultés brillantes, ce prestige de la parole qui électrise un auditoire en soulevant ses plus

vives émotions. Mais en revanche, il est sans rival par l'art avec lequel il groupe autour d'une question tous les motifs de se décider et d'agir. Abondant, fort et lumineux, il aime à déployer ces qualités qui rendent son intervention toute-puissante dans un débat.

M. Peel commença par expliquer sa position personnelle. Il fit voir que les progrès de l'opinion favorable aux catholiques dans le parlement et hors du parlement avaient dû triompher d'une résistance prolongée pendant plus de trente années. Il mit à nu les perplexités de toutes les administrations précédentes, depuis le ministère de Pitt jusqu'à celui de lord Liverpool. Il rappela toutes les mesures de compression qui avaient été successivement et vainement décrétées pour apaiser l'agitation de l'Irlande. Il montra la rébellion imminente, les déplorables conséquences d'une guerre civile, en supposant même que le gouvernement en sortît vainqueur, et le danger de maintenir l'incapacité politique qui pesait sur les catholiques, danger infiniment plus grand que celui de la faire cesser. Pour rassurer les partisans de l'église établie, il déclara que les catholiques seraient placés sur le même pied que les autres communions dissidentes ; et tout en préservant l'inégalité religieuse, il invoqua le principe de l'égalité civile, arme formidable que le gouvernement s'appropriait ainsi et qu'il enlevait à ses ennemis. En terminant, et par une modestie pleine de goût, il déclina le mérite d'une réforme que le cabinet n'avait pas sans doute préparée, mais qu'il lui avait cependant fallu beaucoup de courage pour accomplir

Le fragment que nous allons reproduire renferme plus d'un beau mouvement, que l'éloquence antique n'eût pas désavoué.

« Un mot encore, et j'ai fini. J'ai reçu, de la part de mon noble ami, le représentant de Donegal (1), des marques d'approbation qui touchent mon cœur; des témoignages semblables m'ont été libéralement donnés par les membres de l'op-

(1) Lord Montcharles.

position, d'une manière qui fait honneur, chez nous, à la tolérance des partis. Les uns et les autres m'ont cependant attribué un mérite qui ne m'appartient pas, celui d'avoir arrangé une aussi grande difficulté. Cette gloire appartient à d'autres qu'à moi ; elle appartient à M. Fox, à M. Grattan, à M. Plunket, aux membres de l'opposition, à mon illustre et très-honorable ami, qui n'est plus, M. Canning..... Je voudrais qu'il vécût maintenant pour récolter la moisson qu'il avait semée, et pour jouir de la victoire due à ses généreux efforts. Je dirais de lui ce qu'il disait de M. Perceval : « Plût à Dieu qu'il fût ici pour recueillir son triomphe !

Tuque tuis armis, nos te poteremur, Achille.

» Je sais parfaitement que le sort de cette mesure ne peut plus être changé. Si elle réussit, le mérite du succès reviendra à d'autres ; si elle échoue, la responsabilité de la défaite retombera sur moi, ainsi que sur les collègues qui agissent avec moi de concert. Ces chances, auxquelles se joint la perte des amitiés particulières et de la confiance publique, j'ai dû les prévoir et les faire entrer dans mes calculs, avant de recommander à cette assemblée la mesure dont elle est saisie. Je puis assurer à la chambre que la nécessité d'y avoir recours a été le coup le plus sensible que j'aie pu recevoir. Mais je suis convaincu que le temps viendra, quoique je ne doive peut-être pas vivre assez longtemps pour le voir, où pleine justice sera rendue, par les hommes de tous les partis, aux motifs qui m'ont fait agir. »

Ce moment est venu plus tôt que M. Peel n'avait osé l'espérer. La mesure de l'émancipation adoptée par la chambre des communes, à la majorité de trois cent quarante-huit voix contre cent soixante, est aujourd'hui considérée comme un bienfait par tous les partis. Bien loin d'essuyer des reproches ou des récriminations, M. Peel n'a eu à se défendre (1) que de l'in-

(1) Voir le débat engagé sur la motion de sir J. Buller, 31 janvier 1840.

tention de revenir sur les concessions faites en 1829, du consentement du pays.

Dans une époque où les hommes politiques se traînent à la remorque des partis, au lieu de les conduire, on ne saurait trop admirer la parfaite indépendance et la sage initiative avec lesquelles M. Peel a dirigé le sien. Placé à la tête des tories, et devenu leur chef (*leader*) dans la chambre des communes, il a obtenu de ces anciens défenseurs de l'Église et de l'état, plus de réformes et des réformes plus importantes qu'il n'avait encore été donné à aucun ministre d'en accomplir. Non content d'avoir amendé les lois pénales et les lois civiles, il institua en 1829, pour la métropole, un nouveau système de police qui a été adopté depuis dans les principales villes du royaume-uni. Là où régnait un désordre séculaire, il établit un ordre admirable et qui défie toute comparaison.

Si l'Angleterre a fait quelques progrès depuis quinze ans vers l'unité, vers la centralisation et vers la sécurité intérieure, elle le doit à M. Peel. M. Peel donna l'impulsion que les whigs ont suivie, et qu'il reprend aujourd'hui après eux. L'acte de police a précédé la réforme de l'administration des pauvres et le bill sur l'éducation des enfants.

La position de cet homme d'état étant admise, et en considérant qu'il représentait un parti attaché, de temps immémorial, aux vieilles traditions, on ne doit pas s'étonner de la résistance déterminée qu'il apporta au bill de réforme. La bataille de la réforme parlementaire durait depuis un demi-siècle. Cette lutte avait commencé avec les premiers développements de la puissance manufacturière dans le pays; elle n'était pas autre chose qu'une tentative énergique de la classe moyenne élevée sur le piédestal de sa richesse, et s'efforçant d'obtenir pour les capitaux mobiliers les mêmes droits dont la propriété immobilière était en possession. Sans le contre-coup des événements extérieurs qui réagirent sur l'Angleterre, cette tentative n'eût peut-être jamais réussi. Le succès néanmoins fut lent à venir. La persévérance du peuple anglais, dans cette question, est admirablement représen-

tée dans la personne de lord Grey, ce réformateur septuagénaire qui sut frapper à la même porte et demander la même chose pendant quarante-cinq ans.

Les révolutions débutent partout de la même manière : elles affirment certains principes généraux, dont la réalisation, quand elle est possible, doit être l'œuvre progressive des siècles; mais dans leur première ardeur, elles s'imaginent pouvoir franchir d'un bond l'espace immense qui les sépare du but. Ainsi au début de la révolution française, l'Assemblée Constituante prétendit attribuer , dans un pays où les trois quarts des habitants ne savaient pas lire, le droit de suffrage à tout citoyen qui payerait une contribution égale à la valeur de trois journées de travail. Les utopistes révolutionnaires de la Grande-Bretagne ne procédèrent pas d'abord autrement dans leurs projets ; en 1781, le duc de Richmond proposa un plan de réforme qui consistait à diviser la contrée en cinq cents dictricts électoraux, égaux en population, et dont chacun aurait nommé un représentant; de rendre les élections annuelles, et d'établir le suffrage universel en conférant le droit de voter à tout citoyen mâle âgé de vingt-et-un ans, qui ne serait frappé d'incapacité ni par la folie, ni par la pauvreté, ni par le crime. Ce bill informe reçut l'appui de Fox, qui, sans en défendre les détails, se porta garant des bonnes intentions de l'auteur. Pitt lui-même, héritant des vues de lord Chatham, mais apportant dans ses vues de réforme la mesure d'un esprit pratique, proposa, dès son entrée au ministère, en 1785, de retirer la franchise à trente-six bourgs pourris et de conférer à plusieurs villes et comtés le droit de nommer soixante-douze membres nouveaux. Mais la motion du premier ministre ayant été repoussée par deux cent quarante-huit voix contre cent soixante-quatorze, Pitt, découragé et vaincu, n'essaya pas de la renouveler. En 1787, en 1793, en 1797, lord Grey reprit cette noble tâche, avec l'appui de Fox et de Sheridan, de Whitbread, d'Erskine et de Burdett. Mais il ne put trouver dans la chambre que quatre-vingt-onze adhérents, tant l'impression produite sur les esprits par les déclamations

de Burke et par les excès de la révolution française avaient fait perdre de terrain aux amis de la liberté. Fox, désespérant alors de l'opinion publique et de la chambre, vécut éloigné du parlement pendant plusieurs années.

De 1797 à 1815, il n'est pas question une seule fois de la réforme parlementaire dans l'histoire du royaume-uni. Après la paix, le peuple exaspéré par la misère, prend cette cause en main, et en fait le programme des clubs, des réunions publiques ainsi que des associations.

Le gouvernement effrayé suspend l'*habeas corpus*, obtient des pouvoirs extraordinaires, et établit un régime de terreur. Cobbet se réfugie aux État-Unis; et les tisserands de Manchester, marchant processionnellement vers les champs de Peterloo, avec une bannière ou étaient inscrits ces mots : « l'égalité de représentation ou la mort ! » sont massacrés par la *yeomanry*.

En 1822, lord John Russell, dont l'étoile se levait, provoqua le premier débat régulier que la réforme parlementaire eût soulevé depuis vingt-cinq ans. Dans cette occasion, M. Peel se borna à un vote négatif, mais silencieux; tandis que M. Canning avouait qu'il y avait quelque chose à faire, et que l'on pouvait attribuer aux grandes villes manufacturières le droit de représentation possédé par les bourgs convaincus de corruption. Cinq ans plus tard, M. Canning, devenu premier ministre, se déclarait prêt à combattre la réforme jusqu'à la fin de sa vie.

En 1828, les résolutions dirigées contre l'existence des bourgs pourris furent rejetées par la chambre des communes, où quatre cent un membres sur cinq cent dix-neuf protestèrent ainsi de leur attachement aux plus honteux abus. En 1829, la motion de lord John Russsell, tendant à obtenir pour les villes de Leeds, de Manchester et de Birmingham, le droit d'être représentées dans le parlement, réunit cent quarante voix contre cent quatre-vingt-huit; résultat qui pouvait passer pour un commencement de succès. Mais il ne se trouva dans la chambre que cent dix-sept membres qui consentissent à pren-

dre des engagements en vue d'une réforme modérée. Pendant ces diverses discussions, sir Robert Peel (1) se renferma dans une réserve constante, évitant de toucher à la question de principe, et n'opposant à ses adversaires que des fins de non-recevoir. Tantôt il prétendait qu'on n'avait nullement établi que les bourgs fermés fissent un mauvais usage du privilége que la constitution leur conférait; tantôt il alléguait qu'il ne voyait, dans la composition de la chambre des communes, aucun vice qui fût de nature à lui faire désirer un changement. Lorsqu'on venait à le presser davantage, il déclarait que le ministère n'entendait pas enlever à la chambre des lords l'influence que cette chambre exerçait sur la nomination des membres des communes, ni modifier le caractère aristocratique du gouvernement.

Pendant que le ministère Peel-Wellington manœuvrait pour gagner du temps, la révolution de juillet 1830, excitant l'émulation du peuple anglais, précipita le dénoûment de la crise. George IV venait de mourir. Les tories soutinrent mollement le cabinet, que les whigs, unis aux radicaux, attaquaient avec la plus grande vivacité. O'Connell en Irlande et Brougham dans le comté d'York, sonnant le tocsin populaire, appelaient la nation à réunir ses forces contre les ministres oppresseurs. Une espèce de jaquerie, qui avait pris naissance dans le comté de Kent, s'étendit aux comtés méridionaux de l'Angleterre. Des bandes d'incendiaires détruisirent les granges, les fermes et les bestiaux. Les manufactures furent attaquées et les machines brisées. L'Union politique de Birmingham, formée sur le plan de l'association catholique, agitait les esprits par ses émissaires et par ses publications, d'un bout à l'autre du royaume-uni.

Ce fut dans ces difficiles circonstances que s'ouvrit la session en novembre 1830. Il faut croire que les ministres désiraient quitter les affaires, car ils firent tête au courant avec une

(1) Le père de M. Peel mourut en 1830; ce fut alors qu'il prit le titre de baronnet.

obstination qui tenait de l'aveuglement, et de manière à être submergés. Lord Grey, ayant amené la question de la réforme parlementaire, dans la discussion de l'adresse, le duc de Wellington déclara sèchement qu'il n'était pas préparé à proposer une mesure du genre de celle que recommandait le noble lord, et que, si cette mesure était proposée par d'autres, il croirait de son devoir de la combattre, tant qu'il prendrait part au gouvernement.

Une pareille déclaration de guerre devait irriter les esprits. En peu de temps, l'Angleterre fut en feu. Le roi et la reine ayant été invités à dîner à Guildhall, à l'occasion de l'élection du lord maire, le bruit se répandit qu'une émeute éclaterait sur le passage du cortége royal. Le lord maire, alarmé particulièrement pour la sûreté du premier ministre, lui conseilla de s'entourer d'une forte escorte, parce qu'une tentative serait faite sur sa personne. La réunion fut ajournée, les fonds publics baissèrent de 3 p. °/₀, et l'on craignit une insurrection générale du pays. Au milieu de ces préoccupations, sir Henry Parnell ayant proposé un amendement au projet de loi sur la liste civile, une majorité de vingt-neuf membres se déclara contre les ministres. Le jour suivant, le 16 novembre 1830, le duc de Wellington vint annoncer à la chambre des lords, et sir Robert Peel à la chambre des communes, la retraite forcée de l'administration. L'athlète de la réforme, le patriarche du parti whig, lord Grey fut appelé à former un cabinet.

Ce fut un grand événement que la rentrée des whigs aux affaires. En ne remontant pas au delà de l'administration fugitive de Fox, il y avait trente ans que ce parti demeurait exclu du pouvoir. Les whigs n'avaient pris aucune part à la politique contre-révolutionnaire que la Grande-Bretagne, déviant de sa destinée naturelle, avait fait prévaloir sur le continent; mais aussi ils n'avaient contribué en rien au prodigieux accroissement de sa grandeur. Ne pouvant pas s'autoriser de leurs services, ils se recommandaient par leurs opinions. Le temps de la retraite avait été habilement employé par eux à s'organiser et à préparer les esprits. Ils arrivaient au pouvoir

avec toutes leurs forces. Lord Holland, M. Brougham, lord Melbourne, lord Lansdown, lord John Russell, lord Palmerston, lord Althorp, lord Stanley, sir J. Graham, lord Durham, M. Grant, le duc de Richmond, M. Poulet Thompson. M. Denman, M. Plunket, les grands seigneurs, les hommes d'état, les économistes célèbres, les jurisconsultes éminents, entraient dans le cabinet avec lord Grey. Qui aurait cru alors qu'un avenir, qui s'annonçait sous d'aussi brillants auspices, serait dévoré en moins de onze années?

L'enfantement du bill de réforme fut laborieux. Lord John Russell le présenta le 1er mars 1831. Après neuf jours de débats, la seconde lecture du bill ne passa qu'à la majorité d'une voix (302 contre 301). Dans la discussion des articles, la chance tourna contre les ministres, et l'amendement du général Gascoyne rendit aux torys un avantage de 8 voix (299 contre 291). Il fallut dissoudre le parlement. Sous l'impulsion de l'enthousiasme qu'avait excité en Angleterre la triple révolution de France, de Belgique et de Pologne, les électeurs firent merveille. La nouvelle chambre des communes, assemblée en juin, donna aux whigs une majorité de 116 voix (367 contre 251). Mais la chambre des lords, tenant encore malgré le feu de la presse et des réunions populaires, rejeta le bill à une majorité de 41 voix (199 contre 158). La chambre des communes usa de représailles ; elle exprima par un vote solennel son entière confiance dans les ministres et son regret de la détermination prise par la chambre des lords. Pour faire trêve à ce conflit des deux assemblées, les ministres prorogèrent le parlement; ils annoncèrent en même temps que le bill de réforme serait de nouveau soumis à ses délibérations.

La crise fut courte, mais terrible. L'irritation des esprits ne se borna pas à éclater en plaintes et en menaces. Nottingham et Derby furent visités par l'émeute, et une populace furieuse mit Bristol au pillage pendant trois jours. Les ministres, ne pouvant pas obtenir du roi une promotion de pairs assez nombreuse pour changer la majorité dans la chambre

haute, avaient donné leur démission. Les tories firent de vains efforts pour former un cabinet, et donnèrent ainsi leur impuissance en spectacle au pays. Les whigs, ramenés en triomphe et portés sur le pavois de l'opinion publique, finirent par intimider la pairie. Les trois bills de réforme qui supprimaient les bourgs fermés ou pourris, et qui étendaient le droit de suffrage en Angleterre, en Écosse et en Irlande, furent adoptés avec quelques modifications. En Angleterre particulièrement, cinquante-six bourgs, qui nommaient 111 membres, furent dépouillés de leur privilége ; trente autres bourgs perdirent un membre sur deux. On créa quarante-trois nouveaux bourgs, dont vingt-deux, renfermant plus de vingt-cinq mille âmes chacun, eurent le droit de nommer deux membres. Les comtés eurent à nommer 46 membres de plus. Le droit de suffrage fut étendu jusqu'à comprendre 800,000 électeurs. L'influence des villes augmenta, pendant que celle des campagnes diminuait. Une ère nouvelle s'ouvrit pour la constitution du royaume-uni.

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de passer en revue tous les incidents qui signalèrent la discussion du bill de réforme. Ce que nous voulons faire connaître, ce sont les raisons qui décidèrent un homme aussi prudent que sir Robert Peel, un politique qui semblait avoir pour maxime constante de prendre le vent et de se résigner à la nécessité, un membre de cette aristocratie industrielle dont la réforme devait accroître l'importance, à se faire le chef des opposants et à mettre dans cette opposition autant d'acharnement, autant d'amertume qu'aurait pu en apporter un Buckingham ou un Northumberland.

Les grandes situations ont leur servitude. Sir Robert Peel était, après le duc de Wellington, l'homme le plus considérable du parti tory, et il avait rendu à cette opinion des services qui expliquaient suffisamment l'autorité dont il se voyait en possession. Mais les chefs de parti les plus absolus doivent tenir compte des dispositions de leur armée et des précédents qu'ils ont trouvés établis. Les tories étaient connus

depuis un demi-siècle par la résistance jusque-là heureuse qu'ils avaient faite à toutes les demandes de réforme ; cette résistance les caractérisait et leur servait d'individualité ; elle préservait aussi leurs intérêts en n'abdiquant aucun des moyens d'influence que possédait l'aristocratie. La constitution, avec tous ses abus, était leur château fort ; il n'y avait que le soin de leur sûreté personnelle qui fût capable de les en déloger. Et encore au dernier moment, engagé comme il l'était dans le parti, ayant accepté la mission de le représenter et de le défendre, sir Robert Peel ne pouvait plus abandonner la position sans commettre en quelque sorte un acte de haute trahison.

Ajoutez que, si les motifs d'innover étaient puissants, les raisons de maintenir devaient peser d'un grand poids dans la pensée des hommes politiques. L'émancipation des catholiques avait été une réforme ; la réforme parlementaire devait être une révolution. Certes, les whigs et les radicaux n'avaient pas entrepris cette campagne, ils n'avaient pas mis aux prises les forces vives du pays, pour la seule satisfaction de transporter à quelques cités populeuses les droits possédés de temps immémorial par des bourgs à peu près inconnus. Qu'ils en eussent ou qu'ils n'en eussent pas conscience, la portée de la lutte allait bien au delà : il s'agissait de changer la nature du gouvernement. On voulait déposséder la chambre des lords, et avec elle l'aristocratie foncière, de l'influence prépondérante qu'elle exerçait dans l'état. On voulait transférer le pouvoir à la chambre des communes. A la puissance du patronage, on substituait la force de l'opinion ; à la place d'une aristocratie, on se proposait d'élever une démocratie. N'était-ce pas changer la force des choses, et aller même contre les tendances de la nation ? L'Angleterre se voyait entraînée par le mouvement démocratique du monde civilisé ; faut-il s'étonner qu'en vertu du mouvement aristocratique qui lui est propre, quelques hommes aient essayé de réagir contre l'impulsion, il est vrai irrésistible, qui venait de l'extérieur, de l'étranger ?

Ce n'est pas tout. L'innovation se présentait avec un cortége effrayant. On proposait à l'Angleterre de se lancer dans la sphère de la démocratie, après que les expériences démocratiques, tentées sur les deux continents, avaient misérablement échoué, et avant que la France eût eu le temps de prouver, sous une dynastie nouvelle, que l'ordre était compatible avec la liberté. La constitution qu'il s'agissait d'altérer avait, au contraire, assuré à la Grande-Bretagne plus de deux siècles de progrès non interrompus au dedans et de succès aussi réels que brillants au dehors. Lorsque l'assemblée constituante en France acheva de renverser la vieille monarchie, cet édifice vermoulu ne pouvait plus protéger ni même contenir l'expansion du peuple. Mais détruire un monument encore solide, et qui avait servi, jusqu'au dernier jour, de fondement à la grandeur britannique, voilà une entreprise devant laquelle il était permis de reculer. La constitution anglaise faisait encore l'envie et l'admiration des peuples. On comprend que sir Robert Peel se soit défendu de porter la main sur cette arche sainte de la nation.

Il y avait, du reste, aussi peu de franchise dans la défense que dans l'attaque. Les whigs prétendaient que la réforme laisserait intacte l'influence des lords; et les torys affectaient de ne résister que pour tenir la balance égale entre les pouvoirs de l'état. Ceux-ci n'avouaient pas leur puissance, ni ceux-là leur ambition. Ces nuances de la tactique sont nettement indiquées dans le passage suivant du discours prononcé par sir Robert Peel, le 21 septembre 1831.

» Le noble lord (lord John Russell) affirme que le bill n'introduit aucun changement dans la constitution du pays, et qu'il ne porte atteinte ni à l'autorité souveraine ni aux fonctions de la chambre des lords. Il pense nous consoler en disant qu'après l'adoption du bill, nous aurons encore, comme auparavant, un roi, une chambre des lords et une chambre des communes. Mais que sert de conserver le nom et la forme des choses, quand l'essence et la substance n'existent plus? La couronne et la chambre des lords pourront-elles conserver

l'indépendance et l'autorité légitime que leur assigne la constitution ? Et si elles ne conservent pas cette indépendance, elles ne seront plus que de vains spectacles, que des institutions dérisoires dont on se servira pour faire illusion au pays. Vous voulez garder les noms et les formes ? mais c'est là ce qu'ont fait toutes les usurpations, qu'elles vinssent du peuple, d'une oligarchie ou d'un seul homme. Dans quel intérêt, sinon pour assurer leur succès, pour éviter de choquer trop violemment les préjugés et les sentiments des gouvernés, pour rendre un hommage trompeur à ces instincts de notre nature qui nous rallient autour des anciennes institutions ? Quel tyran dans les temps anciens, quel soldat heureux dans les temps modernes, quel corps politique, visant au monopole du pouvoir, a été assez insensé pour négliger cette décence extérieure ? Ce n'est pas Cromwell, ce n'est pas Bonaparte, ce n'est pas l'assemblée de 1791, qui laissa au roi Louis XVI les emblèmes du pouvoir qu'elle confisquait à son profit. Ce bill ne viole pas les formes de la constitution. Je l'admets ; mais j'affirme que, tout en respectant ces formes, il détruit la balance entre des pouvoirs non hostiles, mais opposés ; qu'il y a là un transfert soudain et violent de l'autorité qui avait été partagée jusqu'à présent, dans de justes proportions par tous les ordres de l'état, à un seul qui en aura la possession exclusive. En un mot, sa tendance est de substituer à une forme mixte de gouvernement une démocratie sans mélange... « Le seul acte de faire de toutes les villes le théâtre d'une élection populaire met fin à l'exercice régulier de la prérogative royale ; et sous ce rapport du moins, une révolution s'opère dans l'état. »

A dater du bill de réforme commence une carrière nouvelle pour le parti tory. Renvoyé du pouvoir, débusqué de toutes ses positions, et n'ayant plus d'autre refuge que la chambre des lords, cette dure leçon n'est pas perdue pour lui. Il se modère et abandonne aux hommes prudents la direction de ses affaires. La voix de sir Robert Peel devient alors toute-puissante : le fils d'un ouvrier enrichi est reconnu pour chef par cette fière aristocratie. Pour premier acte de son comman-

dement, sir Robert Peel change la tactique et jusqu'au nom de son parti. Les torys se transforment en conservateurs. L'acte de réforme, qu'ils avaient combattu à outrance, est accepté par eux ; ils se cantonnent dans ses retranchements et cherchent à regagner, par un travail souterrain, la majorité que, dans un moment de colère, l'opinion publique leur avait arrachée.

L'Angleterre incline naturellement du côté des opinions conservatrices ; et lorsqu'elle s'en est tenue écartée pendant quelque temps, elle sent le besoin d'y revenir. Quelque développement que prennent dans ce pays les tendances libérales, le sentiment d'ordre y reste le plus fort. Les Anglais n'admettent pas ce principe d'égalité qui a été le véritable levier de la révolution française. Les mœurs, à défaut des lois, perpétueraient chez eux la domination de l'aristocratie. Les whigs et les tories représentent deux faces de la même situation : les whigs servent de relais pour remettre en mouvement la machine du pouvoir, lorsque cette machine menace de s'arrêter ; mais le mouvement une fois repris, ce n'est qu'aux tories que l'on confie le soin de le diriger.

Le pouvoir devait donc retomber par la force des choses dans les mains du parti conservateur ; il ne s'agissait pour lui que d'attendre le moment où les whigs, ayant perdu leur point d'appui extérieur, ne se recommanderaient plus que par leur valeur intrinsèque à la faveur de la nation. Grâce aux fautes de lord Palmerston, ce moment est arrivé plus tôt qu'on ne l'aurait supposé. Mais indépendamment des accidents politiques qui ont pu rapprocher le dénoûment, rien n'est plus admirable que cette campagne de dix ans, où la persévérance du chef et des soldats ne se lasse pas un seul jour, et où chaque défaite est un pas de plus vers le succès.

Sir Robert Peel commença par réorganiser et par discipliner le parti conservateur. Le club de Carlton, réunion de ses notabilités parlementaires, devint un centre d'action d'où l'on dirigeait les mouvements dans les provinces. On eut soin de resserrer, tantôt par les bons procédés et tantôt par l'autorité,

les rapports des fermiers électeurs avec les propriétaires ; on veilla à faire inscrire les électeurs tories, et à éliminer des listes les électeurs whigs ou radicaux; au besoin l'on prodigua l'argent. Dans le parlement, on ne fit aucune opposition aux mesures purement administratives que commandait l'intérêt évident du pays, à la loi des pauvres, à la réforme des lois pénales et des tarifs commerciaux, à l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, au renouvellement de la charte de la Banque et de la Compagnie des Indes; mais on disputa le terrain pied à pied dans les mesures politiques, en s'aidant habilement des passions et des préjugés nationaux. La force du ministère whig résidait dans son union avec les radicaux et avec O'Connell. Ce fut contre ces auxiliaires, dont l'intempérance politique effrayait trop souvent les esprits, que sir Robert Peel dirigea principalement ses efforts ; et quand il eut séparé le centre de l'armée ministérielle de ses ailes, il n'eut pas de peine à les battre séparément.

Dans le cours de cette longue campagne, sir Robert Peel ne fit que deux fautes : la première fut de céder à un caprice de Guillaume IV, et d'accepter le ministère en 1834, avant d'être certain de la majorité dans la Chambre des Communes, tentative qui n'aboutit qu'à renouveler pour cinq années le bail du cabinet whig. La seconde fut de se laisser enivrer par le succès en 1839, au point de prétendre constater son triomphe en faisant violence aux convenances personnelles de la reine Victoria. Sir Robert Peel a des inconvénients de caractère qui annulent à quelques égards sa valeur comme chef de parti. Il est roide, froid et presque hautain dans ses relations personnelles; de là vient qu'on le subit plus qu'on ne l'accepte, et que l'hommage que l'on rend à sa supériorité est presque toujours un hommage forcé. Ses adversaires le respectent, mais ses partisans ne l'aiment point ; ils ne l'auraient pas choisi, mais les circonstances le leur ont imposé ; sir Robert Peel est ainsi l'expression la plus parlementaire du parti qui penche le plus vers les doctrines du pouvoir absolu.

La tentative prématurée de 1834 servit du moins à mettre

en relief les qualités et l'importance politique de sir Robert Peel. Lord Grey, satisfait d'avoir mené à bien la grande œuvre de la réforme, était rentré dans la retraite, et lord Melbourne lui avait succédé dans la direction du cabinet. Dans l'automne de 1834, la promotion de lord Althorp à la pairie laissa vacant le poste de chancelier de l'Échiquier, qui ne peut être rempli que par un membre des Communes. Lord Melbourne s'étant présenté à Windsor pour prendre les ordres du roi, avant d'assigner un successeur au ministre démissionnaire, Guillaume IV lui signifia que le ministère whig avait cessé d'exister. Le duc de Wellington fut appelé à former une autre administration ; mais il déclara noblement que cette mission appartenait à sir Robert Peel, auquel il cédait ainsi le premier rang parmi les conservateurs. Sir Robert Peel, voyageant alors en Italie, on attendit son retour pour constituer le cabinet; le duc se chargea de l'intérim.

La première démarche de sir Robert Peel, en prenant possession du gouvernement, fut d'entamer des négociations avec lord Stanley et avec sir J. Graham, qui, sur la question des concessions à faire à l'Irlande, s'étaient séparés avec éclat de leurs collègues, et qui occupaient avec quelques amis une position intermédiaire dans le parlement. Mais on ne passe pas d'un parti à un autre sans éprouver par une sorte de quarantaine les nouvelles opinions que l'on veut embrasser. Lord Stanley repoussa donc les ouvertures qui lui étaient adressées; et sir Robert Peel, ne pouvant pas encore compter, pour grossir ses rangs, sur les whigs défectionnaires, dut recourir à la dissolution du parlement.

Si les élections ne donnèrent pas la majorité au parti conservateur, elles ajoutèrent beaucoup à ses forces ; la distance qui le séparait des whigs dans la chambre des Communes, fut réduite de cent seize à trente voix. Il put désormais entrevoir le succès et ne plus le considérer que comme une question de temps. Alors commença entre lord John Russell qui dirigeait la coalition des whigs avec les radicaux, et le premier ministre, une des luttes les plus brillantes dont

l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne ait conservé le souvenir. De part et d'autre, on déploya toutes les ressources de la tactique, et la discipline des soldats égala le talent consommé des généraux. Battu d'abord dans l'élection de l'Orateur (*speaker*), que les whigs emportèrent à dix voix de majorité (316 contre 306), sir Robert Peel se vit encore défait dans la question de l'adresse par une faible majorité de sept voix ; mais comme il avait l'appui de la cour, et comme il espérait encore dans la désunion possible de ses adversaires, le premier ministre déclara que le cabinet ne se retirerait pas avant d'avoir éprouvé l'opinion de la chambre sur les projets qui devaient lui être soumis. Au nombre de ces projets figurait un bill qui relevait les dissidents de l'obligation de contracter mariage selon les rites de l'Église établie, hommage rendu à la liberté des cultes dans un pays qui n'a pas le mariage civil. Le ministère y avait joint un plan de composition pour les dîmes perçues en Irlande. Ce bill ne soulageait ni les souffrances ni les sentiments du peuple irlandais : ce fut le point vulnérable que l'opposition choisit pour attaquer le cabinet.

Au mois de mars 1835, lord John Russell proposa à la chambre des Communes de se former en comité pour examiner le temporel de l'Eglise d'Irlande, et la chambre en comité décida qu'il était convenable d'appliquer l'excédant de ce revenu à un autre emploi. Cette première résolution obtint une majorité de 33 voix (322 contre 289). Immédiatement après, lord John Russell fit une motion qui portait que l'excédant des revenus ecclésiastiques serait consacré à l'éducation de toutes les classes du peuple, sans distinction de religion. Cette résolution, qui n'était que la conséquence de la précédente, réunit 262 voix contre 237. Enfin, et pour ne laisser aucun refuge à l'amour-propre du cabinet, lord John Russell amena la chambre à déclarer « qu'aucune mesure concernant les dîmes en Irlande ne pouvait résoudre la difficulté d'une manière définitive, à moins de contenir le principe déjà posé. » Cette clause célèbre de l'appropriation, après

avoir renversé le ministère d'essai de sir Robert Peel en 1835, devait plus tard, et par un singulier retour de fortune, contribuer à la chute des whigs.

Loin de se laisser abattre par sa défaite, sir Robert Peel ne songea qu'à relever le moral du parti conservateur. Un mois après, répondant au toast que lui avaient porté les marchands de Londres dans un banquet donné en son honneur, il disait :

« Les institutions de ce pays sont en danger ; il y a danger pour cette forme mixte de gouvernement, sous laquelle nous avons vécu et prospéré ; mais il dépend de vous, il dépend de tous ceux qui pensent comme vous et qui sont dans une position semblable, de conjurer le péril : vous pouvez, par une activité sans relâche et par l'exercice des fonctions que la constitution vous a laissées, diminuer, sinon détruire le mal. Mon opinion bien arrêtée est que vous n'y parviendrez qu'en obtenant pour vos principes une influence réelle dans l'assemblée qui est la branche populaire de votre législature. Ne nous livrons donc pas à de vaines lamentations ; ne perdons pas notre temps à regretter ce qui est sans remède ; nous aurons fait le premier pas vers la sécurité, si nous connaissons la source réelle de notre force, si nous avons une confiance légitime dans ce pouvoir, ainsi que la ferme résolution de l'exercer. Tout ira bien, si vous ne désespérez pas des affaires publiques.

» Je vous avertis de ne vous reposer ni sur la prérogative de la couronne, ni sur l'influence ou l'autorité de la chambre des Lords, ni sur l'une et l'autre combinées. La prérogative de la couronne et l'autorité des lords sont constitutionnellement puissantes, lorsqu'il s'agit de contrôler les actes ou les envahissements de la chambre des Communes ; mais dans le temps où nous vivons, nous ne devons plus considérer ces barrières comme des obstacles infranchissables, ni comme des institutions que l'on puisse commettre sans crainte avec la tempête des passions, avec le conflit des ambitions et avec l'amour du changement. Le gouverne-

ment du pays, permettez-moi de vous le dire, a principalement besoin de la bienveillance de la chambre des Communes, qui doit être l'instrument immédiat de son action. Je le répète, la prérogative royale et l'autorité de la chambre des Lords sont utiles, nécessaires même dans la balance des pouvoirs constitués; mais il ne faut pas forcer ces pouvoirs. Vous ne trouveriez pas digne du nom de gouvernement un état de choses qui ne serait qu'une succession de rivalités et de collisions entre les deux branches de la législature. Vous voulez voir toutes les branches de la législature unies, mais maintenant leur indépendance respective, et dirigées dans un harmonieux concert vers la grande fin des sociétés civiles, le bien public. Je vous supplie donc de ne pas estimer au-dessous de sa valeur et de bien comprendre le pouvoir de la chambre des Communes, de ne pas trop compter sur les moyens qui peuvent exister théoriquement de contrôler ce pouvoir et de le tenir en échec; mais d'assurer à vos principes dans la chambre, en exerçant vos priviléges constitutionnels, une influence qui sera cent fois plus puissante pour établir ce qui est bien, et pour résister à ce qui est mal, que le contrôle de la couronne et des lords.

» En entrant au ministère, j'avais annoncé la ferme détermination de m'en tenir au bill de réforme. Je crois avoir rempli cet engagement. Nous avons agi, mes amis et moi, dans l'esprit du bill de réforme, non pas en nous soumettant froidement et passivement à la lettre de la loi, mais en montrant une honnête et entière déférence pour l'autorité qu'il a établie ... Permettez-moi de vous recommander cet exemple. Ne vous flattez pas même de l'espoir éloigné de modifier le système actuel; n'ayez pas l'air de menacer, même par la pensée, ceux qui ont acquis de nouveaux droits, de s'en voir quelque jour dépouillés. Attachons-nous à la constitution, telle qu'elle existe aujourd'hui. J'ose vous prédire que la proposition d'un changement ne viendra pas de vous. Elle viendra de ceux qui ont demandé, avec les plus grands cris, le bill de réforme, de ceux qui voulaient le bill tout entier et rien que le

bill. Elle viendra d'eux, et le moment n'est pas éloigné où ils reconnaîtront que la réforme ne répond pas à l'objet qu'ils se proposaient et n'est pas assez puissante pour exclure l'influence des principes conservateurs. Acceptons donc les dispositions du bill de réforme, et fortifions-nous par cette déclaration, dans la résistance à tout nouveau projet de changement. »

Ces paroles vraiment prophétiques, en dessinant la position du parti conservateur, annonçaient aussi par quelle tactique il allait embarrasser la marche de ses adversaires. L'opposition de sir Robert Peel fut d'abord peu active. Le ministère Melbourne, délivré de ses membres les plus timides, voguait à pleines voiles, et pendant deux ans, sa marche ne fut signalée que par des succès. En 1837, le roi Guillaume IV étant mort, l'avénement de la reine Victoria fit passer de ce côté l'ascendant du pouvoir royal. Mais dès les premiers mois de 1838, l'édifice whig parut chanceler. A force de réduire l'impôt, le ministère avait laissé tomber les recettes au-dessous des dépenses. Une crise effroyable, provoquée par la banqueroute américaine, vint jeter la détresse et la consternation dans les districts manufacturiers. Pendant que les ressources diminuaient, les besoins du gouvernement allaient croissant avec ses témérités. Il fallait de l'argent tantôt pour réprimer l'insurrection du Canada, tantôt pour envoyer des expéditions dans l'Affghanistan, dans les mers de la Chine et sur les côtes de la Syrie. En même temps, les whigs défectionnaires qui s'étaient ralliés aux conservateurs, prenaient la tête de l'opposition, et lord Stanley ne cessait pas de harceler, à propos des questions que faisait naître l'état de l'Irlande, les ministres, ainsi que leur utile mais incommode allié O'Connell.

Dans une de ces rencontres, l'opposition ayant obtenu cinq voix de majorité, lord Melbourne donna sa démission. Sir Robert Peel, mandé par la reine, exigea le renvoi des dames d'honneur qu'elle affectionnait le plus, sous prétexte que ces dames tenaient au parti whig.

C'était pousser un peu loin les conséquences du principe

qui veut que le roi règne et ne gouverne pas. La reine ayant résisté, sir Robert Peel dut renoncer à former une administration. Les whigs, rétablis pour la seconde fois dans leurs fonctions ministérielles, cherchèrent à regagner l'opinion publique, à l'intérieur, par la réforme dans le tarif de la poste aux lettres et par un changement d'alliances au dehors. Cette politique a prolongé de deux années l'existence du cabinet présidé par lord Melbourne. A quel prix? l'Angleterre le sait déjà.

Tirons le rideau sur cette sombre année 1840; n'essayons pas de raconter par quel égarement de l'amour-propre blessé un ministre anglais rompit l'alliance intime des deux puissances occidentales, cette alliance qui devait être la plus ferme base de la civilisation.

N'ajoutons pas, par nos récriminations, aux différends de deux grands peuples. Il suffit de rappeler que le 15 juillet 1840, l'inimitié de la France et de l'Angleterre, interrompue par dix années de bonnes relations, reprit inopinément son cours. Il suffit de dire que ce jour-là, lord Palmerston signa la déchéance des whigs. Les whigs avaient apporté en dot à l'Angleterre l'alliance française; et cette dot avait largement fructifiée, car la réforme en était sortie. Mais du moment où les successeurs de lord Grey répudiaient des relations dont l'intimité avait fait leur force, leur règne devait toucher à son terme; car ils n'avaient plus aucune destinée à remplir.

Le ministère Melbourne ou plutôt Palmerston est mort, et bien mort. Tout ce qu'il a entrepris pour différer sa chute n'a servi qu'à montrer à quel point la vie s'était retirée de lui. Après avoir refusé pendant quatre ans, à la détresse des ouvriers, une loi qui rendît libre l'importation des grains étrangers, il n'a songé à cette réforme que lorsqu'elle lui était commandée par son intérêt personnel, et lorsque la force lui manquait pour l'imposer aux partis. Il a dissous les chambres dans l'espoir d'obtenir une majorité moins précaire; et les électeurs, fatigués de cette politique inconséquente, ont

presque partout remplacé les whigs par des radicaux ou par des tories.

Depuis le 30 août 1841, sir Robert Peel gouverne la Grande-Bretagne. Aucun ministre ne s'est trouvé dans des circonstances plus difficiles; aucun n'a joui, sans excepter M. Pitt, d'un pouvoir plus grand ni moins contesté. Rentrant aux affaires avec une majorité considérable, souhaité par l'opinion publique, attachant à son ministère le seul nom militaire du pays, et n'ayant pour adversaires que les membres du ministère précédent encore accablés de leurs propres fautes, il disposait de toute l'autorité nécessaire pour exécuter ses plans, et il pouvait donner librement la mesure de sa capacité. A-t-il usé dignement de ces dons que lui offrait la fortune? a-t-il fait un grand gouvernement?

On n'a qu'à consulter l'état de l'Angleterre pour se convaincre que le ministère de sir Robert Peel n'a pas répondu jusqu'ici à l'attente qu'il avait excitée. Les commencements de ce cabinet furent brillants. Le premier ministre, tranchant résolument dans le vif, combla le déficit qui se manifestait dans les produits de l'accise et de l'excise, par une taxe établie sur le revenu et qui frappait principalement les classes opulentes. En même temps, il proposa et fit accepter une révision à peu près générale du tarif commercial; le progrès eût été plus réel, si l'on n'eût maladroitement exclu de cette réforme les articles sur lesquels devait porter le traité de commerce avec la France, traité vainement négocié pendant quatre années.

L'intérêt manufacturier en Angleterre ne sollicite plus ni prohibitions ni protection : le dernier des retranchements derrière lesquels s'abritait le vieux système, vient de tomber, le jour où la libre exportation des machines a été autorisée par un acte du parlement; ce jour-là, en effet, l'industrie britannique, non contente d'accepter la concurrence des industries étrangères, a partagé avec elles ses instruments de travail. Mais l'intérêt agricole, beaucoup moins avancé, et qui

ne produit bien qu'à condition de produire chèrement, veut qu'on le protége encore. Il a obtenu et il maintient des lois qui repoussent par des droits prohibitifs l'importation des grains étrangers. Ces lois, élevant artificiellement le prix du blé sur les marchés, dans une île qui n'en produit pas assez pour la nourriture de ses habitants, augmentent ainsi le produit du sol et par conséquent le revenu des propriétaires fonciers. On comprend que ceux-ci, formant l'immense majorité dans les deux chambres, défendent une législation qui est la pierre angulaire de l'aristocratie.

Mais le peuple ne saurait voir du même œil des lois qui ont de tels résultats. Règle générale, le blé est de trente à quarante pour cent plus cher en Angleterre que sur le continent. De là vient que les salaires y sont aussi plus élevés, et que les manufacturiers ont à compenser, par des prodiges mécaniques, le désavantage que le haut prix du travail leur donnerait sans cela sur leurs concurrents du dehors. Les lois sur les céréales ont une autre conséquence plus désastreuse encore. Elles mettent obstacle à un échange régulier des objets manufacturés en Angleterre avec les grains produits dans le nord de l'Europe; et il en résulte d'une part que la Prusse, l'Allemagne et la Russie s'essayent à fabriquer les tissus que leur fournissaient auparavant Manchester, Leeds et Glascow; de l'autre, que dans les époques de disette, les Anglais étant obligés de tirer une grande quantité de blé des ports de la Baltique, et n'ayant que de l'or à donner en échange, il s'établit une exportation d'espèces assez considérable pour épuiser éventuellement les réserves de la banque et pour mettre en péril la solidité de cet établissement.

Ainsi, les lois sur les céréales, en élevant le prix du travail et par conséquent celui des choses, ont encore l'inconvénient de fermer à l'Angleterre une partie des débouchés extérieurs qu'elle était en possession d'exploiter. Faut-il s'étonner de l'impopularité qui s'attache à cette législation? Les manufacturiers ont formé une ligue ou association (*anti-corn-law league*) qui poursuit l'entière abrogation des lois sur les céréales, et

qui, à force de prêcher l'Angleterre, a fini par enrôler sous sa bannière une grande partie de la population. Le ministère whig cédait, bien qu'un peu tard, à ce mouvement des esprits, lorsque lord John Russell proposa *in extremis* de modifier la législation des céréales, en établissant un droit fixe de huit shellings par *quarter*. Sir Robert Peel s'est rendu à la même nécessité, mais il l'a fait d'une manière équivoque, mécontentant les propriétaires sans donner satisfaction aux manufacturiers. Il a conservé l'échelle mobile des droits; seulement le droit, qui pouvait s'élever sous l'ancien système jusqu'à trente-cinq shellings par *quarter*, ne peut plus excéder vingt shellings dans aucun cas. Le trésor a profité de cette réduction, les droits acquittés par des blés étrangers à l'importation ayant produit, du 5 octobre 1842 au 5 octobre 1843, près de vingt millions de francs. Mais le prix du pain n'a pas sensiblement diminué, et l'agitation a suivi son cours

Dans les affaires extérieures, le ministère de sir Robert Peel a professé, avec tout aussi peu de succès, la même politique de tempéraments, de demi-mesures, et pour tout dire, d'inaction. Après avoir reproché amèrement à lord Palmerston l'alliance de la France rompue et la paix de l'Europe compromise, il n'a pas fait le moindre sacrifice pour amener une réconciliation entre les deux pays. Le langage a changé à l'égard du gouvernement français, mais voilà tout. Les empiétements de la puissance russe en Orient n'ont pas été mieux surveillés ni surtout mieux réprimés; et la Porte a fait un vain appel à l'alliance de l'Angleterre, lorsqu'elle a voulu résister aux prétentions dictatoriales du czar sur la Servie.

Le système ministériel n'a pas été plus prévoyant ni plus efficace à l'égard de l'Irlande. Sir Robert Peel a gouverné cette contrée avec modération, mais dans un esprit manifeste d'exclusion, éloignant soigneusement des fonctions publiques quiconque n'appartenait pas au parti protestant. La misère du peuple irlandais et les iniquités de la législation qui pèse sur lui appelaient de prompts remèdes. Sir Robert Peel, n'espé-

rant pas sans doute obtenir de ceux qui l'appuient la liberté de faire des concessions, a pris la dangereuse résolution de laisser passer le courant et d'attendre. Cette politique expectante a donné le temps à O'Connell d'agiter et d'organiser l'Irlande; elle a contribué à sa grandeur.

Le ministère Peel dure depuis deux ans; dans ce court intervalle, il a déjà eu son mouvement ascendant et sa période de décadence. La première année fut brillante; elle annonçait un gouvernement habile autant que vigoureux; mais quand on a vu que ces magnifiques promesses aboutissaient à une espèce d'équilibre fainéant, et que le cabinet tory tombait dans une impasse comme le ministère whig, alors la confiance publique s'est retirée de lui. Le parti tory a paru se diviser en plusieurs fractions. Les plus intelligents et les plus voisins des idées nouvelles, lord John Manners, M. d'Israëli, M. Smythe, M. Milnes, ont formé cette coterie de mécontents intimes, qui s'intitule la *jeune Angleterre*. Les plus attachés aux vieilles croyances politiques, tels que sir E. Knatchbull, le colonel Sibthorp, et le duc de Buckingham se tiennent à l'état d'observation. Au milieu de cette confusion, les whigs ont repris courage; dans la chambre des Communes, lord John Russell et lord Palmerston se multiplient, comme font les hommes politiques à la veille et dans l'espoir du succès.

Reportons-nous aux derniers jours de la session de 1842. Le ministère de sir Robert Peel était alors semblable à un homme entre deux âges. Il venait de fournir la partie la plus brillante de sa carrière, et le déclin s'annonçait déjà. Lord Palmerston saisit ce moment pour lancer contre lui une des plus violentes et des plus admirables philippiques dont l'histoire parlementaire ait conservé le souvenir. Une motion très-insignifiante lui servit de texte. Il se leva, le regard provoquant et la parole amère, comme un lutteur blessé qui a souffert impatiemment, pendant qu'il était étendu dans l'arène, les outrages et l'abandon du public. Puis, dédaignant de répondre à ceux qui l'accusaient d'avoir légué de grands

et nombreux embarras à ses successeurs, il déclara que les ministres tories n'avaient vécu jusque-là que des restes du ministère whig, et les compara insolemment à une bande de voleurs qui, ayant fait effraction dans une maison habitée, s'asseyent à la table des maîtres et ne ménagent pas la bonne chère aux dépens des provisions qu'ils ont trouvées dans le garde-manger. Enfin, après leur avoir reproché, comme autant d'atteintes portées à la dignité nationale, les négociations entamées avec le Hanovre, le traité conclu avec les États-Unis, et la convention avec la France au sujet des pêcheries, il termina par ce défi formel : « Nous allons entrer dans une longue période de retraite, pendant laquelle les affaires du pays, et particulièrement les affaires extérieures, seront abandonnées sans contrôle à la discrétion du pouvoir exécutif ; mais que le ministère n'attende pas de nous quand il viendra, dans le cours de la session prochaine, nous dire que certaines choses ont été faites et conclues, que nous acceptions ces actes, quelque peu justifiables qu'ils soient, par cela seul qu'ils auront été conclus. Le gouvernement peut se tenir pour assuré que, s'il abaisse la position dans laquelle le pays était placé au moment où la direction des affaires lui a été confiée, s'il sacrifie les intérêts que nous avons maintenus, il aura infailliblement à rendre compte de cette désertion de ses devoirs. Qu'il se souvienne que les conjonctures et la combinaison des événements, qui pourraient affecter les intérêts britanniques, doivent être prévues et prévenues. Un gouvernement doit avoir l'initiative : quand il s'est laissé devancer par les événements, il fait ensuite de vains efforts pour reprendre son rang. »

Le défi fut relevé sur l'heure. Sir Robert Peel, prenant son adversaire corps à corps, l'accabla des plus cruelles représailles. La vie politique de lord Palmerston, s'étant passée alternativement dans le camp des tories et dans celui des whigs, prêtait à la critique. « Jusqu'à la mort de M. Canning, dit sir Robert Peel, le noble lord fut comme lui pendant vingt ans l'adversaire le plus déterminé de la réforme, de la réforme à quelque degré et sous quelque figure qu'elle se pré-

sentât. En 1830, il devint le partisan tout aussi fidèle de lord Grey, et l'avocat le plus déterminé, le plus constant de la réforme. Durant la vie de M. Canning, le noble lord n'apercevait-il donc rien dans les circonstances et dans la marche des événements qui indiquât la nécessité prochaine d'un grand changement dans la constitution ? N'apercevait-il rien qui pût alors le convaincre qu'il était prudent d'aller au devant du vœu populaire, de prévenir, par des concessions faites à temps et avec mesure, les innovations dangereuses dont le besoin pouvait se révéler ? S'il ne l'a pas fait, le noble lord a bien mauvaise grâce à parler en ce moment de la versatilité d'autrui. » Passant ensuite à la politique commerciale du ministère whig, sir Robert Peel le montre repoussant en 1839 les changements qu'il invoquait en 1842. Il le raille de l'impuissance parlementaire que lord Palmerston avait alléguée pour excuse. « Vous n'étiez pas assez forts, dites-vous, pour mettre vos principes en pratique; votre pouvoir était tenu en échec et dominé par l'ascendant de l'opposition. Pourquoi donc rester aux affaires ? Pourquoi vous soumettre docilement à cette violence que l'on vous faisait contre votre conviction, contre le sentiment que vous aviez de ce que l'intérêt public exigeait de vous ? Et quoi ! vous saviez ce qui était bien, et vous tolériez ce qui était mal ? Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'aussi longtemps qu'il a été possible de conserver le pouvoir, vous avez préféré la conservation du pouvoir à la fidélité que vous deviez à vos principes. »

Par un aveuglement que l'infatuation de soi-même peut seule expliquer, lord Palmerston avait fait de la politique extérieure le champ principal de la discussion. Sir Robert Peel le suit sur ce terrain. « Pendant six années, vous n'avez cessé de vous vanter dans cette chambre d'avoir formé et consolidé l'alliance de l'Europe occidentale, d'avoir établi ainsi une confédération puissante basée sur la communauté des intérêts matériels aussi bien que sur la conformité des opinions politiques. L'influence des gouvernements despotiques de

l'est devait avoir pour contrepoids l'union intime des états de l'ouest régis par des institutions libérales. Fier de la coopération de la France, vous avez oublié votre répugnance à intervenir dans les affaires domestiques des autres pays, et vous avez pris une part active aux discussions de l'Espagne, dans le dessein de fortifier ce grand boulevard des libertés constitutionnelles, la quadruple alliance. Qu'avez-vous fait cependant de l'alliance française? Où en étaient vos relations avec la France, quand vous avez quitté le pouvoir en 1841?... Vous ne pouvez pas dire assurément que votre politique ait été déjouée par quelque sentiment hostile de ce pays contre la France. L'Angleterre, en effet, ne nourrit aucun sentiment d'hostilité contre la France. Il y a peu de jours, nous apprenions la fin lamentable du duc d'Orléans, de l'héritier du trône, et cette mort excitait dans tous les cœurs un profond sentiment de regret et de sympathie. Nous n'éprouvons à l'égard de la France ni hostilité, ni crainte, ni irritation; nous sommes trop fiers, nous avons trop la conscience de notre propre force, pour regarder la puissance de la France avec appréhension; mais dans l'intérêt de l'humanité, nous déplorons l'interruption des relations amicales avec ce pays. Nous ne voulons rivaliser avec la France que de zèle et d'efforts généreux pour accroître la civilisation et le progrès social. Loin de voir d'un œil d'envie les succès de la France dans cette carrière, nous savons que les progrès qu'elle fera réagiront sur nous et stimuleront notre énergie. Voyant donc que tels sont les véritables sentiments de l'Angleterre; voyant que les animosités nationales, ces traces des guerres antérieures, s'effaçaient rapidement, et que la prétention vulgaire à la supériorité sur la France faisait place à des sentiments plus nobles et plus généreux; voyant tous les avantages dont le noble lord a pu disposer pour resserrer nos liens d'amitié avec la France, et pour accomplir ainsi ce grand but de sa politique, qui était d'assurer la paix de l'Europe; voyant tout cela, je demande au noble lord comment il peut expliquer qu'il y ait si peu réussi... Le noble lord avoue qu'il fallait s'expo-

ser à une rupture avec la France pour maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire turc. Il est vrai, dit-il, que nous nous sommes aliéné la France, mais aussi nous avons rétabli l'autorité de la Porte en Syrie. La Syrie! est-ce là une des facilités que nous a laissées le noble lord pour conduire les affaires étrangères? Vous avez livré la Syrie, non à la Porte, mais à l'anarchie; et j'ai la ferme confiance qu'il était possible au noble lord, sans troubler nos relations amicales avec la France, de préserver les intérêts de l'Angleterre et ceux de la Porte dans la question de la Syrie. »

Voilà de nobles et sincères paroles. Sir Robert Peel dit en d'autres termes à lord Palmerston ce que lui avait dit M. Guizot au début de cette funeste querelle : « Vous avez préféré la petite politique à la grande. » C'est la condamnation du traité de 1840, condamnation qui émane cette fois du gouvernement anglais. Plût à Dieu que le premier ministre eût conformé ses actes à ses discours! Mais, par une singularité du cabinet tory, le ministre qui parle le plus volontiers sur les affaires étrangères est celui qui s'en occupe le moins; en sorte qu'il y a deux politiques : la politique apparente, politique souvent large et éclairée, qui ne se trouve que dans les harangues de sir Robert Peel, et la politique réelle, politique étroite, rétrograde et antifrançaise, telle que peuvent la faire, en un mot, les inspirations du duc de Wellington et la direction de lord Aberdeen.

Sir Robert Peel se trouve à cette heure réduit au même état d'impuissance dans lequel se passèrent les derniers moments du ministère whig. La seule consolation qu'il ait encore, c'est celle de savoir que les embarras qu'il éprouve lui viennent moins de ses adversaires que de ses amis. Le Duc et lord Aberdeen paralysent sa politique extérieure; quant à sa politique intérieure, elle manque entièrement d'appui parmi les tories, et sir Robert Peel a peut-être à craindre que lord Palmerston ne lui rappelle à son tour qu'il avait pris l'engagement de quitter le ministère le jour où il ne pourrait plus faire prévaloir ses opinions.

Cependant la situation de l'Angleterre exigerait un gouvernement fort et qui fût dans les mains d'un grand homme d'état. L'empire britannique est affligé de cinq ou six maladies qui semblent entrer dans leur période aiguë, et dont quelques-unes, si on les néglige trop longtemps, pourraient bien devenir mortelles. Laissons de côté la détresse qui afflige les classes ouvrières, les querelles religieuses de l'Écosse et les troubles du pays de Galles, pour ne parler que de l'Irlande. Que faire à l'égard de cette malheureuse contrée? Voici un pays que les Anglais ont entrepris de gouverner, et auxquels ils refusent cependant le bénéfice de leurs institutions. L'Irlande est administrée par un proconsul ou vice-roi, qu'assiste un conseil. On lui donne des lois qui diffèrent de celles de l'Angleterre ; et la population qui l'habite, catholique en majorité, paye la dîme des fruits du sol à un clergé protestant. Joignez à cela une misère hideuse, et comme il n'en existe sur aucun point du globe, et vous comprendrez la haine qui fermente parmi ce peuple au seul aspect, au seul nom d'un *Saxon*.

Depuis l'émancipation des catholiques, on n'a rien fait dans l'intérêt de l'Irlande. Les bonnes intentions des whigs, consacrées par la résistance des tories et d'une partie des leurs, n'ont abouti à aucune mesure efficace. Le bill de réforme et la loi sur les corporations municipales n'ont pas placé les droits politiques en Irlande sur le même pied qu'en Angleterre; aussi n'a-t-on pas considéré ces lois comme une réparation. La loi des pauvres fut une autre méprise : dans un pays où presque tout le monde est misérable, on se proposait l'impossible, en taxant la moitié de la population pour secourir l'autre moitié. Cet acte, voté depuis plusieurs années, n'a pas, à proprement parler, reçu d'exécution.

Pendant ces essais incomplets de réforme, l'Irlande était demeurée tranquille. O'Connell avait fait trêve à l'agitation, moins pour donner le temps aux whigs de réparer des maux séculaires, que pour se montrer reconnaissant, et pour demeurer nanti de la part de patronage que les catholiques avaient obtenue

dans le gouvernement; mais dès que les tories ressaisirent le pouvoir, l'influence en Irlande ayant passé du côté du parti protestant, les catholiques se séparèrent aussitôt, non pas seulement du ministère, mais du peuple anglais. O'Connell déclara qu'il n'avait plus d'espoir dans la justice du parlement britannique, et qu'il n'aurait pas de repos qu'il n'eût arraché à l'Angleterre la révocation de l'acte d'union.

Tel est le programme dont l'Irlande retentit. O'Connell ne s'est pas borné à parcourir les comtés et à convoquer au milieu des champs des réunions de quatre-vingts à cent mille hommes appelés à communier dans la même pensée. Au moyen du clergé catholique, il a organisé en Irlande un contre-gouvernement qui a sa police à lui, son centre d'action, ses finances, et qui est obéi avec une soumission d'autant plus absolue qu'elle est volontaire. O'Connell est véritablement le roi du pays. Il pourrait commander à son gré la paix ou la guerre ; mais pour le moment, il veut la paix, et c'est merveille de voir avec quel ordre les passions nationales s'avancent ou se replient sur un signe de cette puissante volonté.

L'Angleterre entretient en Irlande une armée de quarante mille hommes, derrière laquelle se tient en réserve la marine du royaume-uni. En présence d'une force aussi respectable, les mécontents se garderont bien d'aller jusqu'à l'insurrection. Leur plan paraît être de lasser le gouvernement, en lui imposant l'onéreux sacrifice d'une armée d'observation, sans jamais lui fournir l'occasion ni le prétexte d'une violence. Leur organisation ne coûte rien, et pour les tenir en haleine les discours du libérateur suffiront. En attendant, les circonstances peuvent changer, une guerre européenne peut appeler hors du royaume les forces britanniques. Ils prennent patience, et gardent une attitude pacifique, sachant bien que le temps combat pour eux.

Pour faire face à un danger aussi menaçant, le ministère de sir R. Peel a eu recours à la politique de tous les gouvernements faibles ou stériles; il a ordonné des mesures de répression. La proclamation publiée le 7 octobre à Dublin, par le lord lieutenant, pour interdire la réunion qui devait

avoir lieu à Clontarf, acte d'une légalité douteuse, mais que l'on a fait appuyer par des troupes et par le canon, est le premier pas dans cette voie (1). M. O'Connell cède sur la question de forme ; mais l'agitation ne cessera pas pour cela, elle emploiera seulement d'autres moyens. L'Irlande tout entière est unie dans la ferme résolution de séparer tôt ou tard ses destinées de celles de l'Angleterre. A une époque où les hommes ont, pour proclamer leurs griefs, l'irrésistible voix de la presse, on ne tient pas longtemps malgré lui un peuple sous le joug.

La question d'Irlande paraît devoir être l'écueil où viendra se briser la fortune politique de sir Robert Peel. Elle a déjà mis en évidence les endroits faibles de son gouvernement. Il est manifeste désormais que sir Robert Peel, doué des qualités qui suffisent pour diriger un cabinet dans les circonstances ordinaires, plein de ressource, de dextérité, de sang-froid et de modération, n'est pas l'homme qu'il faut pour maîtriser les événements. Il lui manque cette faculté qui fait les grands hommes d'état comme les grands capitaines, la promptitude, l'étendue et la sûreté du coup d'œil. Incomparable tacticien sur le champ de bataille, son habileté triomphe lorsqu'il faut manœuvrer au milieu des partis ou à travers les délicatesses d'une situation. Personne dans la chambre des Communes ne le surpasse comme meneur (*leader*) d'une majorité ou d'une minorité; personne ne choisit mieux ses positions pour l'attaque, et ne couvre mieux une retraite qui devient nécessaire. Dans un débat, il excelle à éluder ou à déplacer les questions, et à donner un air décent aux chicanes les moins sérieuses. Ses opinions, bien qu'assez arrêtées au fond, mesurent toujours leur expression aux circonstances ; et comme il change souvent de formes, on a prétendu qu'il avait changé de dra-

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, le ministère a intenté un procès à M. O'Connell ; quelle qu'en soit l'issue, on peut considérer une telle démarche comme la préface du *bill* qui sera proposé sans doute au parlement, pour proclamer en Irlande la loi martiale ou quelque autre régime d'exception.

peau. Homme de parti plutôt qu'homme d'état, il a des opinions, mais il n'a pas de desseins. Sa politique est toute d'expédients, elle flotte au gré des circonstances, et se pose des limites au lieu de se proposer un but. On sent rarement vibrer dans ses paroles cette religion des convictions qui élève le gouvernement à la hauteur d'un apostolat.

La manière de sir Robert Peel est étudiée et quelque peu laborieuse. Il accentue fortement, mais avec trop d'uniformité; il pourrait passer pour le type d'un discuteur (*debater*) habile, mais ce n'est pas un orateur dans l'acception antique de ce mot. L'âge de l'éloquence est d'ailleurs loin de nous, et O'Connell lui-même, quand il parle devant la chambre des Communes, tombe dans la vulgarité ou dans la déclamation. Comme tous les hommes qui ont appliqué leur aptitude aux affaires administratives plutôt qu'à la science du gouvernement, sir Robert Peel entend assez mal le maniement des caractères : il est roide et anguleux, son aventure avec la reine l'a bien prouvé; on l'estime, on le respecte, et on le redoute, mais on ne s'attache pas à sa personne. Ses partisans, nous l'avons déjà fait remarquer, le subissent à contre-cœur; et comme il a dû forcer la porte du pouvoir, il doit s'attendre à le quitter aussitôt que le moindre nuage aura obscurci sa supériorité.

Sir Robert Peel fait un noble usage de son immense fortune. La galerie de tableaux, qu'il a composée, est célèbre en Angleterre. Le traitement qu'il reçoit de l'état est consacré sans réserve à des œuvres de bienfaisance. S'il n'a pas les manières d'un grand seigneur, il en a la générosité. La gravité de son maintien n'est pas exempte de tristesse; on dirait qu'il apporte dans les affaires publiques un esprit sinon troublé, tout au moins préoccupé par quelque chagrin d'intérieur.

Sir Robert Peel a grandi à l'œuvre. Chacune des administrations dont il a fait partie jusqu'ici l'a montré sous un jour nouveau et avec une qualité de plus. Cela est heureux pour son avenir; mais on en tirerait tout aussi aisément la critique de son passé. Les hommes d'état vraiment dignes de ce nom,

ceux qui fixent les destinées d'un peuple, sont, dès le premier moment de leur action sur les affaires, des hommes complets. La nature coule d'un jet le bronze dont ils sont faits ; c'est ainsi qu'elle s'est montrée dans Richelieu, dans Pitt, dans Napoléon.

Les circonstances ont porté sir Robert Peel à la tête de son parti et du gouvernement Il dirige les affaires publiques en vertu de sa capacité et de son expérience; l'Angleterre n'a pas d'hommes aujourd'hui qui lui soit supérieur, ni parmi les tories, ni parmi les whigs, ni à plus forte raison parmi les radicaux : et voilà précisément le malheur de cette contrée. Sir Robert Peel est bien l'héritier légitime de cette puissance qui a mis trois siècles à se former; mais qui ne s'affligerait de voir tomber dans des mains insuffisantes un héritage qui a d'aussi vastes proportions, et duquel on peut dire, à plus juste titre, ce que Philippe II disait de la monarchie espagnole : « Le soleil ne se couche pas sur mes états! »

LÉON FAUCHER.

Imprimerie de Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.